

COMMUNE DE MONTREUX
Séance du 22 mai 2013

Président : M. Olivier BLANC
Secrétaire : Mme Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs : Mme Susanne CORNAZ
M. Mathias OCH
Huissier : M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués ce mercredi 22 mai 2013 à 20 h 00, en le Montreux Music & Convention Centre 2m2c.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2013.
2. Communications du Bureau.
3. Correspondance.
4. Communications de la Municipalité.
5. Motions, postulats et interpellations déposés.
6. Rapports des commissions
 - 6.1 sur le préavis relatif à l'intégration des Services de défense contre l'incendie et de secours Pèlerin, Pléiades, Riviera et Montreux-Veytaux dans l'Association de communes Sécurité Riviera et modification des statuts y relative (07/2013) (rapp.: M. Yves Laurent Kundert);
 - 6.2 relatif à l'examen du postulat de M. Aurelio Mastropaolo « Pour des zones de rencontre compatibles avec les automobiles à Montreux » (rapp.: M. Olivier Raduljica).
7. Préavis de la Municipalité
 - 7.1 relatif aux comptes 2012 du Fonds culturel Riviera (08/2013);
 - 7.2 relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2012 (09/2013);
 - 7.3 relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « La Saussaz Est » (10/2013).
8. Rapport de la Municipalité
 - 8.1 sur sa gestion durant l'année 2012 (05/2013).
9. Développement des postulats
 - 9.1 de M. Gilles MARCO « Commune de Montreux 1^{ère} à appliquer les Droits de l'homme / Constitutionnels fondamentaux ainsi que tous les articles de nos lois fédérales/cantoniales vaudoises »;

- 9.2 de M. Gilles MARCO « Création Groupe urgence = réinsertion sociale + professionnelle pour nos 7000 familles inscrites sociales »;
- 9.3 de M. Gilles MARCO « Action citoyenne Créer fonds spécial = réinsertion sociale + professionnelle pour 7000 familles inscrites sociales »;
- 9.4 de M. Gilles MARCO « Donner à nouveau en priorité les emplois à nos habitants Stopper « Exclusion professionnelle et sociale » + Arrêter « Gestion déloyale des intérêts publics »;
- 9.5 de M. Patrick AUBORT « L'amélioration de la promotion des associations bénévoles proposant des activités destinées aux jeunes ».

10. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité.

11. Autres objets s'il y a lieu.

M. le Président Olivier Blanc souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers communaux.

Il salue M. le Syndic Laurent Wehrli, la Municipalité, la secrétaire du Conseil, les membres du bureau, le public et les représentants de la presse, qu'il remercie de leur présence.

Il précise que Mme Corinne Martin, secrétaire municipale, est excusée ce soir. C'est Mme Corinne Millasson, collaboratrice de l'administration générale, qui se charge ce soir d'assurer le suivi du Conseil.

Il adresse des salutations particulières à M. R. Johner, qui assiste pour la dernière fois à notre Conseil en qualité de répondant de proximité. M. Johner va en effet prendre sa retraite très prochainement. Il lui souhaite d'ores et déjà une bonne retraite.

Applaudissements de l'assemblée.

Présence: 82 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: Mme Prisca Gaillet, MM. Julien Chevalley, Florian Despond, Angelo Giuliano, Francis Gonzalez, Patrick Grognoz, José Jorge, Constantin Lazar, Aurelio d'Alba Mastropaolo, Franco Meichtry, Marcel Muggli, Pierre-Yves Nussbaum, Jean Daniel Rochat, Quentin Schärer, Enzo Verme, Christian Vernier.

N'ont pas fait excuser leur absence: Mme Marcelle Brücher, M. Mario Di Sessa.

L'assemblée a été valablement convoquée, conformément à l'article 64 du règlement de notre Conseil. La convocation, comprenant l'ordre du jour, a été envoyée en temps utile (cinq jours à l'avance). L'ordre du jour respecte également le règlement. M. le Président Olivier Blanc déclare la séance ouverte.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 AVRIL 2013

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie votre secrétaire.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Il n'y a pas de communication du bureau.

3. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu quatre correspondances:

- La première est une lettre de l'Association des intérêts de Tavel.

M. le Président en donne lecture. Ce courrier est annexé au présent procès-verbal.

- La deuxième est une lettre de la section de Montreux du Club alpin suisse, datée du 22 mars 2013, mais il y a sans doute une erreur de plume, puisque le timbre postal est du 24 avril 2013.

M. le Président en donne lecture. Il déclare que la lettre est à disposition de ceux qui voudraient en prendre connaissance plus précisément. Ce courrier est annexé au présent procès-verbal.

- La troisième est une lettre de M. Dominique Fleury, de Clarens, à propos du vandalisme dans le port de Clarens.

M. le Président en donne lecture. Cette lettre a déjà été transmise à la Municipalité par son auteur. Ce courrier est annexé au présent procès-verbal.

La quatrième est un courriel de l'Office du sport de notre commune qui nous informe que le Montreux Volley Masters met à disposition de chacun des conseillères et conseillers communaux deux billets pour le mardi 28 mai 2013.

Ces billets seront distribués aux personnes intéressées à la fin de la séance. Ils seront à disposition auprès du bureau.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres du Conseil ont reçu trois communications de la Municipalité:

- une sur l'état de l'étude des motions, postulats et pétitions en suspens au 31 décembre 2012;
- une relative à la demande de crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 680'000.– et d'autorisation d'enchérir jusqu'à concurrence des compétences municipales aux fins d'acquérir la parcelle N° 2695 de Montreux;
- une relative au résultat des ateliers participatifs organisés dans le cadre du projet de réaménagement des Jardins de la Rouvenaz et la suite de la procédure.

Nous avons également reçu le rapport de gestion 2012 de l'exercice 2012 de la société Centre des Congrès Montreux SA.

Il y a deux autres communications de la Municipalité.

M. le Municipal Christian Neukomm donne lecture de la communication concernant l'Hôtel de Sonloup:

« Afin de renseigner le Conseil communal et la population sur l'évolution de ce dossier de construction, la Municipalité désire vous faire part de l'état de la procédure en cours concernant l'Hôtel de Sonloup.

L'Hôtel de Sonloup, situé au dessus du village des Avants d'un côté et au-dessus du Vallon de Villard de l'autre, constitue un des bâtiments emblématiques de la Belle Epoque de Montreux.

Exploité à titre d'hôtel-restaurant jusqu'en 2005, ce bâtiment est aujourd'hui laissé à l'abandon.

Ne correspondant plus aux standards de l'hôtellerie actuellement de mise, ce bâtiment ne présenterait pas une rentabilité économique suffisante pour être à nouveau exploité en tant qu'hôtel (dimensions et confort des salles d'eau, dimensions des chambres / suites, etc.). Sa réfection doit dès lors permettre de changer l'utilisation de cette bâtisse.

L'Hôtel de Sonloup a été acquis par un nouveau propriétaire en 1989. Son projet de transformation en clinique privée a vu le jour en 2009 et a été soumis aux formalités d'enquête publique du 18 septembre au 19 octobre 2009. Une information publique avait alors été organisée par la Municipalité durant l'enquête publique.

La section Monuments et sites du service cantonal Immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) a préavisé positivement ce projet étudié par le bureau d'architectes Richter & Dahl Rocha à Lausanne.

L'enquête publique (18.09 – 19.10.2009) a fait ressortir l'attachement des Montreusiens par rapport à ce bâtiment. Les griefs principaux tenaient à:

- assurer le passage public jusqu'au sommet du Cubly;
- assurer l'exploitation du funiculaire Les Avants-Sonloup;
- assurer l'accès et l'exploitation de la piste de luge;
- gérer les accès pendant les travaux;
- assurer la sécurité des villageois face à la pathologie des futurs patients;
- assurer suffisamment de places de stationnement pour les villageois.

Suite à l'enquête publique, la Municipalité s'est attachée en priorité à résoudre le problème de la servitude publique pour piétons menant au sommet du Cubly.

Ainsi, devant suivre la procédure de la Loi vaudoise sur les routes (LRou), cette démarche a subi deux enquêtes publiques et a duré plus de 18 mois. La modification partielle du tracé de la servitude est aujourd'hui légalisée au 15 février de cette année et assure le passage public des piétons, machines agricoles et bétail au sommet du Cubly et à l'alpage d'Azot.

Concernant les autres griefs soulevés dans les oppositions de la demande de permis de construire:

- le funiculaire les Avants – Sonloup vient d'être inauguré après travaux, son exploitation est dès lors garantie;

- l'accès et l'exploitation de la piste de luge seront garantis, avec un accès à la clinique durant l'hiver par la route des Prévondes;
- les promenades des futurs patients de la clinique à l'extérieur de celle-ci seront systématiquement accompagnées;
- un plan de mobilité d'entreprise est en cours d'élaboration pour accompagner la politique de stationnement de la future clinique privée.

En ce qui concerne les suites de la procédure, il s'agit maintenant pour la Municipalité de traiter les 4 interventions et 13 oppositions valablement reçues durant l'enquête publique qui a eu lieu à l'automne 2009.

A la levée des oppositions correspond la notification des réponses de la Municipalité aux opposants, avec l'ouverture des voies de recours durant 30 jours.

Si aucun recours n'est déposé en temps utile, le permis de construire sera délivré, les travaux pourront débuter et s'étendront sur 18 à 24 mois.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication. »

M. le Municipal Christian Neukomm fait part d'une deuxième communication, concernant le Plan général d'affectation (PGA) – Retour de l'examen préalable quater. Le texte était disponible à l'entrée de la salle, M. Neukomm précise qu'il ne détaillera pas tout, vu que chacun a le texte sous les yeux. Il donne lecture de l'essentiel.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Accompagné d'un rapport daté du 23 avril 2013, le Service cantonal du développement territorial a retourné à la Municipalité le dossier du plan général d'affectation consécutivement à son 4^{ème} examen préalable.

Ce document, comprenant une trentaine de pages et compilant les avis détaillés des différents services cantonaux, invite la Municipalité à apporter des modifications, compléments et précisions aux pièces qui composent le PGA, à savoir le rapport d'aménagement selon l'article 47 de l'Ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire, le plan d'affectation, le plan fixant les limites des constructions et le règlement général d'affectation.

Parmi les demandes formulées par les services cantonaux et par catégorie, on relèvera celles touchant à la conformité du PGA, notamment le plan directeur cantonal de 2008, celles découlant du périmètre compact de l'agglomération et la notion de densité d'affectation, celles intervenant sur le règlement général et proposant de renvoyer de manière plus systématique au droit cantonal existant, celles qui concernent les amendements apportés par le Conseil et celles relatives aux dangers naturels dont les informations doivent être traduites dans le dossier du PGA. De nouvelles précisions sont requises sur ces points d'importance.

Pour le reste et en conclusion, le Service du développement territorial constate que le dossier a été modifié afin de répondre à la plupart des demandes formulées par les services de l'Etat.

En ce qui concerne les dangers naturels, nous avons reçu en date du 7 mai 2013, de la part de la Direction générale de l'environnement du canton, les cartes des dangers naturels. Celles-ci sont pour l'heure à l'examen des différents services compétents, tant cantonaux que communaux, afin d'en vérifier le contenu. D'entrée de cause, et

sous réserve du résultat de cette dernière analyse, il apparaît que les différents aléas étudiés (hydrogéologiques, géologiques) ne porteront que des effets très limités sur l'affectation du sol telle que prévue par le PGA. A l'issue de cette phase de vérification, la Municipalité renseignera le Conseil de manière plus complète.

En ce qui concerne la suite de la procédure, durant ces prochaines semaines, les modifications et compléments sollicités par le Canton seront apportés au PGA et son règlement de façon à permettre la suite de la procédure de légalisation, c'est-à-dire, l'enquête publique complémentaire. A cet égard, la Municipalité, d'entente et suivant les décisions des instances cantonales, mettra tout en œuvre afin de rendre possible cette publication avant cet automne de façon à déposer le préavis final du PGA encore cette année.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication. »

M. le Président Olivier Blanc remercie M. le Municipal Christian Neukomm pour ces deux communications.

M. le Syndic Laurent Wehrli a également deux communications. Il déclare, tout d'abord, que la Municipalité entend présenter ses excuses à M. Olivier Raduljica pour l'oubli de son postulat sur « L'affichage politique en période électorale » de la liste mentionnée dans la communication relative à la liste des motions, postulats et pétitions en suspens. M. Wehrli remercie d'avoir attiré l'attention sur ce point. Cela fait partie des éléments qui sont reconstitués ces dernières années. La Municipalité part du principe que, dorénavant, cette liste est vraiment complète, ce qui permettra évidemment de répondre dans le détail et dans les meilleurs délais à ces objets.

L'autre communication n'est pas seulement orale mais visuelle. La Municipalité entendait présenter ce soir le nouveau site Internet de la Commune de Montreux. Le Conseil communal avait adopté un préavis à ce sujet et avait pris un certain nombre de décisions en dialogue avec la Municipalité.

Après une phase de quelques semaines de tests auprès d'un certain nombre de personnes, dont d'ailleurs des représentants du Conseil communal et des services, ainsi que des partenaires extérieurs à la commune, la Commune est à même maintenant de pouvoir le mettre en ligne, avec également les nouvelles adresses de l'ensemble du personnel politique et administratif de la commune, selon la nouvelle formule qui avait été arrêtée au travers du préavis, à savoir prénom.nom@montreux.ch, ce qui est sans aucun doute, peut-être en tout cas pour beaucoup de gens, plus logique que le fameux « comx.org », qui faisait rire et qui continuera peut-être à faire rire, mais cela fera un peu plus sérieux d'avoir « montreux.ch ».

Mais au-delà de cela, c'est surtout une occasion de communication pour Montreux, de pouvoir ainsi avoir l'ensemble de ces adresses au même titre que la décision prise par le Conseil communal avec les adresses « conseilmontreux.ch », ce qui permet d'avoir une belle corrélation ou une bonne systématique dans le cadre des relations par ce biais-là.

M. le Syndic Laurent Wehrli tient à souligner que cela a représenté un gros travail, mais que l'on est tous conscients, le Conseil communal en premier, également par son site Internet, qu'un site Internet ne s'arrête pas au moment où on le met en ligne. C'est un site que l'on veut vivant, qui va évoluer encore, donc il ne faut pas hésiter, ces prochains jours, ces prochaines semaines, ces prochains mois, à faire part par

un courriel, par une discussion, par un téléphone, de remarques ou constatations sur certaines pages ou phrases, ou sur le développement de certains liens.

Mme Béatrice Merk Mietta, la déléguée à la communication de la Commune, va maintenant faire une brève présentation de ce site Internet. Tous pourront ainsi constater que, comme la Municipalité s'y était engagée au travers du préavis que le Conseil communal a adopté, ce site a été fait pour qu'il soit utile aux gens, à commencer par les habitants de Montreux, avec notamment une forme de guichet virtuel, qui est appelé à se développer encore, afin de faciliter le plus possible les démarches pour la population et d'autres personnes intéressées par notre commune, en sachant évidemment que, par rapport à des règlements ou à des directives, respectivement même des lois, il s'agit encore, pour beaucoup de documents officiels, d'avoir des signatures manuscrites. La signature électronique n'est pas encore reconnue par toutes les instances vaudoises, suisses, voire communales, par les lois et les règlements, ce qui fait que, pour un certain nombre de choses, on ne peut proposer que l'impression d'un document pdf, mais à tout le moins, le document est d'accès facile.

M. le Syndic Laurent Wehrli aimerait encore rappeler que le site Internet, pour la Municipalité, ce n'est pas la quintessence ou l'unique voie de communication. Ces dernières semaines, en passant devant le bâtiment sis à la Grand-Rue 73, tous ont pu constater que la zone d'accueil est terminée. Elle fonctionne très bien. Il y a eu beaucoup de remarques très positives de la part de la population, qui apprécie d'avoir un véritable lieu d'accueil.

Il est certes lui aussi perfectible, mais c'est clairement autre chose que la petite fenêtre qu'il y avait dans une porte, après avoir descendu deux ou trois marches et monté deux autres marches et qu'il y aura encore des améliorations ces prochains temps, avec l'élargissement du trottoir, la mise à niveau du trottoir pour permettre notamment, même à des personnes en fauteuil roulant, de rentrer très facilement dans cette zone d'accueil comme l'on s'y était engagé. Cela fait partie aussi de la communication de la commune et des services que l'on peut offrir à la population, tout comme le site également le permet.

Ce n'est pas tout à fait l'habitude que des responsables de l'administration communale prennent la parole directement ainsi en plénum, mais il semblait à la Municipalité, d'entente avec M. le Président du Conseil, qu'il fallait rendre à César ce qui est à César, c'est-à-dire reconnaître tout le travail conduit par Mme Béatrice Merk Mietta, et qu'elle puisse ainsi présenter les éléments, de manière très rapide et sommaire, de ce site Internet.

En préambule, Mme Merk Mietta tient à citer les grands principes qui ont guidé cet important travail, fait non seulement par elle-même, mais par un groupe de travail, qu'elle profite de remercier, ainsi que ses collaboratrices de la communication.

Ils se sont mis à la place de l'utilisateur en privilégiant une approche et une navigation faciles, l'idée étant que chaque personne trouve facilement ce qu'elle cherche. On a voulu également une présentation aérée et sobre, avec une image de fond qui changera à chaque saison.

L'accent a été mis sur des contenus de qualité, qui sont courts, rédigés pour le web. Le portail cartographique est Cartoriviera et non Google Maps, Cartoriviera étant nettement plus précis pour notre région.

L'idée générale est de vraiment faciliter la vie de la personne qui consulte ce site et qu'elle trouve facilement les informations qu'elle cherche.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président Olivier Blanc remercie Mme Béatrice Merk Mietta de cette présentation.

5 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Aucune motion et aucun postulat n'ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

Les quatre interpellations déposées seront développées au point 10 de l'ordre du jour.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

6.1 sur le préavis relatif à l'intégration des Services de défense contre l'incendie et de secours Pèlerin, Pléiades, Riviera et Montreux-Veytaux dans l'Association de communes Sécurité Riviera et modification des statuts y relative (07/2013) (rapp.: M. Yves Laurent Kundert)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Yves Laurent Kundert, président de la commission, signale qu'il y a deux erreurs dans son rapport, ce dont il s'excuse.

En bas de la page 1, il s'agit de M. Dominique Perrin et non pas de M. Eric Martin, pour l'ECA, et en page 2, au milieu, la défiscalisation des pompiers est jusqu'à Fr. 9'000.– et non pas jusqu'à Fr. 8'000.–, comme indiqué dans le rapport.

M. le Président du Conseil communal précise qu'il s'agit de l'adoption d'une modification de statuts.

Il ouvrira d'abord une discussion générale, puis il sera débattu et voté chacun des articles dont on doit accepter la modification, à savoir les articles 5, 31, 34, 44, 45, 46 ainsi que l'annexe aux statuts. Les statuts sont annexés au préavis.

Ensuite, il ouvrira une discussion sur l'ensemble des statuts tels que modifiés le cas échéant, puis on votera sur l'ensemble des statuts. Pour terminer, il y aura une discussion finale.

La discussion générale est donc ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le Groupe Montreux Libre est favorable au présent préavis. Nous y voyons l'occasion de réunir sous un même toit politique et administratif les différents partenaires de la sécurité de notre région, ce qui en facilite la coordination. Nous sommes particulièrement sensibles au fait que la contribution des communes soit calculée au franc par habitant simple et non pondéré. Cela évite que les grandes communes paient proportionnellement plus que les petites, et ce en décalage avec le mode de représentation politique.

Quant aux critiques adressées au préavis par notre collègue lors de la dernière séance, nous estimons que s'il y a des dysfonctionnements au sein de notre SDIS, notamment dans les rapports entre professionnels et miliciens, l'intégration ou non de celui-ci ne résoudra pas le problème, puisque la structure mixte professionnels –

miliciens semble inévitable. Nous n'avons en effet pas la taille critique suffisante pour nous permettre de n'avoir que des professionnels et avons besoin de personnel disponible en journée pour assurer le piquet, de telle sorte que nous ne pouvons pas n'employer que des miliciens non plus.

Il s'agit de problèmes qui devront être étudiés après la décision portant sur le principe de l'intégration des SDIS dans la plateforme Sécurité Riviera, et qui pourront l'être par un organe politique spécialisé.

Nous vous encourageons donc à accepter le présent préavis tel quel. »

La discussion continue.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

En préambule et au nom du groupe UDC, je tiens à reconnaître la pertinence et le bien-fondé de cette intégration des SDIS à Sécurité Riviera.

Néanmoins, la pression manifeste à l'adoption de ces modifications de statuts est bien présente, avec les craintes justifiées d'une perte de pouvoir décisionnaire.

Mais que l'on soit pour ou contre cette intégration, le fait est que ces services sont vitaux à notre population, le but recherché étant tout simplement une efficacité accrue.

Je ne reviendrai donc pas sur ce domaine passablement débattu en Conseil intercommunal et en commission.

Néanmoins, permettez-moi, en tant qu'ancien pompier volontaire, ayant fait partie d'un état-major, ayant vécu les premières "fusions" de corps de sapeurs-pompiers, d'exprimer ici en plénum ma conviction de ce rattachement à un SDIS régional.

L'intégration des SDIS à Sécurité Riviera, avec la création d'un SDIS régional, permettra ainsi une meilleure efficacité des ressources humaines et professionnelles. Déchargés de certaines tâches administratives, les professionnels de terrain pourront ainsi mieux former, motiver et encadrer ces pompiers volontaires qui sont indispensables afin de mener à bien un tel concept de défense incendie et de secours.

Optons donc pour l'efficacité et la rationalisation en acceptant cette intégration des SDIS au sein de Sécurité Riviera. Je suis persuadé que les professionnels encadrant nos miliciens sauront leur donner une formation adaptée aux exigences actuelles de même qu'un sens du devoir certain, ainsi qu'une dignité accrue de porter l'uniforme de cette grande famille qui est au service de la population lorsque cela est nécessaire.

Notre société doit être consciente de l'engagement constant, 365 jours par année, 24 h sur 24, de ces hommes et femmes volontaires qui acceptent de donner de leur temps pour venir en aide à leur prochain: c'est un acte citoyen dont ils peuvent se targuer d'être fiers.

Ceci dit, il sera primordial que les représentants de notre commune au conseil intercommunal de Sécurité Riviera s'appliquent à défendre les prises de position du plénum de la plus importante commune de cette organisation. J'en appelle

également à notre représentant au comité directeur afin que celui-ci appuie avec force les décisions de notre Conseil.

Fort de ces remarques, j'encourage ici chacune et chacun à accepter ce préavis.

Le groupe UDC votera oui à cet objet. Merci.»

La discussion continue.

M. Lionel Winkler donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'avais grand espoir, après plus de huit ans de questionnement sur le sujet, d'avoir enfin des réponses constructives, complètes et bien entendu argumentées dans le sens de la pérennisation du système de milice. Et donc grand espoir de changer d'avis.

Mais il n'en est strictement rien. Malheureusement, j'ai envie d'ajouter.

Bien sûr, on nous dit qu'il y aura beaucoup plus d'avantages que d'inconvénients. Mais lesquels, concrètement? Parce que l'on nous avait déjà dit cela en 2006.

Bien sûr, on nous dit que la priorité reste les volontaires. Mais comment, concrètement? Parce que l'on nous avait également déjà dit cela en 2006.

Bien sûr, on nous dit que cette intégration sera financièrement positive grâce à une synergie et à une réduction des coûts. Là encore, il s'agit de suppositions car on ne sait pas concrètement comment cela va pouvoir être réalisé. D'ailleurs... il me semble qu'on nous avait déjà promis cela en 2006...

A ce sujet, je trouve très dommage que l'on n'ait manifestement pas fait les comparaisons des coûts en fonction des différentes évolutions des SDIS dans notre région.

Mais voilà, il faut aller vite, pas trop poser de questions qui pourraient déranger et surtout atteindre cet objectif politique pour le 1^{er} janvier 2014.

Alors allez-y, courez, moi je vous laisse y aller et vous donne rendez-vous dans cinq ans lorsque l'on pourra faire un bilan de cette intégration, comme on pourrait le faire aujourd'hui après cinq ans de nouvelle organisation du SDIS de Montreux-Veytaux.

Parce que quand je lis qu'un commissaire, et il n'est manifestement pas le seul, se réjouit des réponses obtenues, de la maîtrise des coûts, de l'aspect humain de l'organisation et du fait que les volontaires soient globalement satisfaits... je reste extrêmement dubitatif quant à la connaissance du sujet.

Pour ma part, je ne vous suivrai pas dans cette réjouissance-là. Merci.»

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Voilà le dernier gros morceau à intégrer, celui des Services de défense contre l'incendie et de secours Pèlerin dans l'Association de communes Sécurité Riviera.

Le groupe UDC a longuement discuté non de son intégration puisque nous y sommes à ¾ dedans, mais de la perte de la mainmise que nous avons de cette association intercommunale.

Nous avons pu constater qu'il était impossible de revenir en arrière lorsque nous nous sommes aperçus que la foire de Brent, gratuite jusqu'alors, était soumise à une taxe de Fr. 6.– le mètre courant pour les stands.

Un autre exemple, concernant quelques autres communes, est l'augmentation sensible du prix du m² des terrasses des établissements publics, et il y en a certainement d'autres. Ce qui est décidé par 10 communes à un moment donné doit être défait par les mêmes 10 communes à un autre moment et cela devient mission impossible, les intérêts n'étant pas les mêmes. Nous conduisons la locomotive, aujourd'hui nous avons l'impression de regarder le train passer.

Le groupe UDC votera malgré tout ce préavis, vous venez d'entendre mon collègue, il ne nous reste aucun autre choix. J'aimerais insister et envoyer un message clair à la Municipalité, en particulier à la personne siégeant dans ce comité de direction, en lui demandant qu'elle veille de manière particulièrement attentive aux propositions et changements qui s'opèrent et l'impact que cela peut avoir pour notre commune de Montreux.

Je vous remercie pour votre écoute. »

La parole n'étant plus demandée, la discussion générale est close.

On passe au vote article par article, soit les articles que le préavis modifie.

Article 5 - Buts principaux (page 5)

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil accepte l'article 5 à l'unanimité moins 2 avis contraires et 3 abstentions.

Article 31 – Ressources (page 12)

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil accepte l'article 31 à l'unanimité moins 3 avis contraires et 2 abstentions.

Article 34 - Répartition des charges entre les communes (page 12)

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil accepte l'article 34 à l'unanimité moins 3 avis contraires et 3 abstentions.

Article 44 - Dispositions transitoires (page 14)

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil accepte l'article 44 à l'unanimité moins 3 avis contraires et 3 abstentions.

Article 45 - Entrée en vigueur (page 14)

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil accepte l'article 45 à l'unanimité moins 3 avis contraires et 3 abstentions.

Article 46 - Dispositions finales (page 14)

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil accepte l'article 46 à l'unanimité moins 3 avis contraires et 3 abstentions.

Annexe aux statuts de Sécurité Riviera

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil accepte l'Annexe aux statuts de Sécurité Riviera à l'unanimité moins 3 avis contraires et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ensemble des statuts.

La parole n'est pas demandée.

Pour la très bonne forme, il ouvre encore une discussion finale.

La parole n'est pas demandée. La discussion finale est close.

M. Yves Laurent Kundert, président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

C'est par 8 oui et 2 abstentions que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis N° 07/2013 de la Municipalité du 12 avril 2013 relatif à l'intégration des Services de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Pèlerin, Pléiades, Riviera et Montreux-Veytaux dans l'Association de communes Sécurité Riviera et modification des statuts y relative,

vu le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de confier les tâches et missions du Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) de Montreux-Veytaux à l'Association de communes Sécurité Riviera;
2. d'adopter les modifications des Statuts de Sécurité Riviera et de leur Annexe, portant sur les articles suivants:
 - Article 5 – Buts principaux
 - Article 31 – Ressources
 - Article 34 – Répartition des charges entre les communes
 - Article 44 – Dispositions transitoires
 - Article 45 – Entrée en vigueur
 - Article 46 – Dispositions finales
 - Annexe aux statuts de l'Association de communes.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité moins 3 avis contraires et 3 abstentions.

6.2 relatif à l'examen du postulat de M. Aurelio Mastropaolo « Pour des zones de rencontre compatibles avec les automobiles à Montreux » (rapp.: M. Olivier Raduljica)

Le rapporteur n'a rien à ajouter.

La discussion est ouverte.

M. Vincent Tschopp donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Montreux Libre soutient le postulat de M. Aurelio Mastropaolo "Pour des zones de rencontre compatibles avec les automobiles à Montreux".

En effet, une analyse sérieuse sur l'introduction des zones de rencontre, complétée par un éventuel projet pilote, serait utile.

Comme le laisse entendre le rapport, certains quartiers pourraient bénéficier d'un tel dispositif.

La confusion entre zones 30 km/h et zones de rencontre n'est pas un argument très crédible, à notre sens.

Dans un cadre approprié, redonner la priorité aux usagers à pied et à d'autres activités permet de recréer une approche différente de l'usage des voies de circulation, au profit de la vie de quartier, des enfants et de la modération du trafic.

Montreux Libre, notamment par la voix de notre ancien collègue Jean-Pierre Buholzer, a régulièrement soutenu l'introduction des zones 30 km/h.

Ceci ne doit pas nous interdire d'étudier d'autres solutions allant dans le même sens, dans la même philosophie.

Nous regrettons naturellement qu'une fois de plus, le postulant ne se soit pas déplacé pour défendre son postulat.

Il va de soi que dans ces conditions, le risque est grand qu'un vote négatif ressorte des débats.

La question des zones de rencontre mérite d'être mieux étudiée. Montreux Libre vous propose donc de demander que cette étude soit faite par la Municipalité.

Pour cette raison, nous vous invitons à voter oui à ce postulat.

Je vous remercie de votre attention. »

La discussion continue.

Mme Sabine Leyvraz donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La quasi-unanimité du groupe socialiste refusera la prise en considération de ce postulat.

Les arguments de la commission et les réponses apportées par les différents intervenants nous ont convaincus.

Une étude avait déjà été réalisée il y a quelques années pour les zones 30 km/h et par souci d'efficacité, et aussi pour gagner du temps, il serait plus judicieux de revenir avec un postulat axé sur une zone en particulier.

De plus, la confusion qui peut régner entre les zones 20 km/h, dans lesquelles les piétons sont prioritaires, et les zones 30 km/h, dans lesquelles les voitures sont prioritaires, nous inquiète quelque peu.

Pour ces raisons, nous refuserons la prise en considération. »

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Le groupe UDC refuse la prise en considération de ce postulat. Il est en général contre ces zones de rencontre limitées à 20 km/h. La définition donnée à la “zone de rencontre” désigne des secteurs, dans des quartiers résidentiels ou commerciaux, où les piétons peuvent utiliser toute la chaussée (toute l’aire de circulation) pour des activités de jeu, de sport, d’achats, de flâne ou de rencontre. Nous regrettons que le site proposé dans ce rapport (www.zonesderencontre.ch) ne présente pas clairement les avantages et les inconvénients de telles zones. Cependant, il est intéressant de noter, comme inconvénient, que si une zone de rencontre est créée, alors elle perdrait sa classification “riverains autorisés”. Un seul endroit, selon nous et après discussion, pourrait être compatible, cela serait la rue de l’Eglise Catholique et encore!

Le groupe UDC rejoint la majorité des commissaires qui expriment leur volonté de ne pas entrer inutilement en matière et partage l’avis du Municipal Christian Neukomm quant à revenir le moment venu sur un projet concret. Mais nous sommes certains que si cette option se présentait, tant le chef de service M. Bergonzo que notre Municipal feraient le nécessaire pour nous la proposer. S’ils ne le font pas, c’est qu’il n’y a pas de raisons évidentes.

Le groupe UDC votera donc non à cet objet. Je vous remercie. »

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ce postulat vise à étudier la mise en place de zones de rencontre sur notre commune. De telles zones, créées dans des quartiers appropriés, permettent d’améliorer sensiblement l’espace urbain et sa perception.

En préambule, j’aimerais juste apporter quelques précisions face à certaines idées reçues que l’on a entendues, notamment ce soir et lors de la commission également.

Tout d’abord pour répondre à Mme Buchet, la question des panneaux “Riverains autorisés” placés dans des zones à vitesse limitée: en fait, contrairement à la réponse que nous avons eue en commission, rien n’interdit la possibilité d’avoir simultanément un panneau zone 30 km/h et zone de rencontre avec une signalisation “Riverains autorisés”. Pour preuve, je vous enjoins d’aller voir à la rue du Marché, carrefour rue du Marché et rue Industrielle où, sur notre commune, un tel panneau existe.

D’autre part, autre idée reçue, c’est le fait que les zones 20 km/h sont accidentogènes parce qu’elles créent de la confusion. Or, en réalité, il n’en est rien. On voit que dans tous les cas existants de zones de rencontre, l’attention que les usagers se portent les uns envers les autres montre que la sécurité est dans ce cas plutôt accrue, et crée en fait un autre climat, qui justement évite les accidents.

En ce qui concerne la zone de rencontre elle-même, il faut bien comprendre qu’il s’agit d’un outil qui va plus loin que les zones 30 km/h: en effet, dans une zone 30 km/h, les véhicules sont prioritaires. Dans une zone de rencontre, le piéton l’est, mais il ne doit pas, pour autant, inutilement gêner le trafic. Autre point essentiel, l’aménagement de la rue: dans une zone de rencontre, les passages piétons et les

trottoirs disparaissent et chacun se partage la chaussée. En somme, le caractère "routier" de la chaussée est donc beaucoup moins marqué.

Il faut donc considérer les avantages qu'amène cet aménagement, et notamment sous l'angle social: à l'heure où nous débloquons des fonds pour une Maison de quartier, où nous encourageons l'activité sportive sous toutes ses formes, nous proposons ici une mesure simple qui permet de diminuer les nuisances, de favoriser la promenade, les jeux, la discussion, bref, d'encourager le lien social dans les quartiers et de contribuer à une ambiance plus conviviale.

Dans ce sens, nous constatons avec bonheur que depuis quelques années, des mesures de modération du trafic sont prises sur le territoire communal. Ainsi, des zones 30 km/h ont pris forme et prennent forme dans certains quartiers et villages de notre commune.

Par contre, en ce qui concerne les zones de rencontre, malgré l'assurance de la Municipalité, nous n'en avons encore jamais vu la moindre surface. Or, les commissaires l'ont bien compris, c'est en tout cas ce qu'il ressort du débat en commission: lorsqu'une zone 30 km/h est mise en place, il est difficile d'y insérer ensuite, dans un secteur précis, une zone de rencontre parce que cela crée la confusion. Pour le moment, en tout cas, cela n'est pas souhaitable, puisque les automobilistes et les usagers de la route ne sont pas habitués à ce genre d'aménagement.

Pire, une fois une zone 30 km/h mise en place, il est difficile de la transformer en zone de rencontre, car le changement d'affectation implique des réaménagements de la chaussée. Paradoxalement donc, la zone 30 km/h tue la zone de rencontre. C'est pourquoi, à l'heure où des zones 30 km/h se mettent en place, il est urgent d'envisager sérieusement des zones de rencontre maintenant, sous peine de ne jamais voir de zones de rencontre réalisées sur notre commune, faute d'emplacements appropriés.

C'est pourquoi, nous vous enjoignons de soutenir ce postulat qui donne un signal clair en faveur des zones de rencontre. Merci. »

La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Olivier Raduljica, président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

Au terme des discussions, la commission rejette la prise en considération du postulat par 2 oui et 8 non.

M. le Président précise que si, comme cela vient d'être dit, la commission invite à ne pas prendre en considération le postulat de M. Mastropaolo, il paraît plus clair et plus logique de voter directement sur la prise en considération.

Le Conseil communal de Montreux refuse, à une évidente majorité avec 20 avis contraires et 3 abstentions, la prise en considération du postulat de M. Mastropaolo « Pour des zones de rencontre compatibles avec les automobiles à Montreux ».

7. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ:

7.1 relatif aux comptes 2012 du Fonds culturel Riviera (08/2013)

Ce préavis est renvoyé à la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

La discussion préalable est ouverte.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je serai très brève. L'UDC n'étant pas représentée dans cette commission intercommunale, c'est avec plaisir que nous avons pris note qu'entre les recettes et les subventions octroyées, l'équilibre est quasiment atteint, avec un report de solde de CHF 5'690.– pouvant être affecté aux soutiens ponctuels et à la création pour cette année. La conclusion nous convient particulièrement stipulant que ce Fonds culturel Riviera, "devra concentrer ses efforts sur sa mission fondatrice, soit le soutien aux institutions reconnues d'intérêt général".

Le groupe UDC votera oui à cet objet. Merci. »

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

7.2 relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2012 (09/2013)

M. Pierre RoCHAT, Municipal, présente les comptes.

M. Pierre RoCHAT, Municipal, déclare qu'il a l'honneur et le plaisir de présenter, comme cela se fait d'habitude, les comptes 2012. Il a le plaisir de le faire en annonçant, comme tous ont pu le découvrir par ce week-end pluvieux, puisque tous ont déjà reçu ces documents, que les comptes sont bons et c'est tant mieux.

C'est d'autant plus réjouissant que si l'on regarde ce qui se passe au niveau général et notamment dans le cadre des autres communes de la Riviera, on a de la chance.

Il faut se souvenir que lorsque ce budget 2012 a été établi, c'était l'été 2011 et on était dans un contexte d'incertitude assez fort, qui avait amené à débattre du résultat projeté déficitaire de Fr. 4'500'000.–, avec pas mal d'inquiétudes qui avaient été exprimées par rapport à cela. Aujourd'hui on arrive à un bénéfice de Fr. 2'200'000.– après un certain nombre d'opérations comptables, ce qui est tout à fait réjouissant. Bien sûr, il ne faut pas fanfaronner, mais c'est plutôt positif, dans le contexte, pour notre commune et cela favorise la réalisation de nombreux projets.

On ne va pas passer des heures et des heures sur ces comptes qui sont un reflet de la situation, étant entendu que l'essentiel désormais est de voter sur la proposition de répartition des opérations de bouclage, mais il est tout de même intéressant de passer en revue quelques éléments de manière à pouvoir se préparer aux réflexions budgétaires.

M. le Municipal commente brièvement différents graphiques d'une présentation, laquelle est annexée au présent procès-verbal.

Au-delà de cette présentation, ce que l'on peut dire, c'est que le rapport de l'organe de révision est parvenu à la commission des finances, donc la révision a été dûment effectuée. L'organe de révision recommande l'approbation des comptes sans réserve et il relève aussi, et cela c'est important, le bon état d'avancement du système de

contrôle interne puisqu'il a été mis en place selon sa recommandation faite il y a quelques années.

En conclusion, et c'est la conclusion du préavis, tous ont pu constater qu'après avoir pu, dans le cadre des comptes, respecter une exigence de la fiduciaire, qui est de mettre en provision Fr. 1'500'000.– pour les débiteurs douteux le cas échéant, parce que c'est une analyse qui est faite par rapport à la qualité des débiteurs fiscaux, en plus des Fr. 1'500'000.– de provision qui ont été intégrés dans les comptes, on propose de répartir le résultat de Fr. 2'220'000.– par: Fr. 1'500'000.– en provision pour l'entretien du patrimoine, Fr. 500'000.– en provision pour participation à des sociétés à caractère public et Fr. 220'000.– en résultat reporté.

Voilà ce qu'il en est de ces résultats. Encore une fois, la situation générale est bonne: les charges sont contenues, les recettes sont bien tenues et meilleures que prévues, avec un petit complément sur les impôts successoraux ce qui met du « beurre dans les épinards » au niveau des comptes communaux, donc une bonne situation générale, des investissements qui se poursuivent – ils sont un petit peu décalés mais ils se poursuivent selon le rythme prévu pour la suite. Tout ceci avec l'obtention d'une marge d'autofinancement de l'ordre de Fr. 9'000'000.–. Cela a été mentionné tout à l'heure: on passe d'une marge d'autofinancement de Fr. 4'500'000.– à Fr. 9'000'000.–, donc un résultat aussi positif.

On peut s'en réjouir tout en restant très prudent parce que, avec Fr. 130'000'000.– de coûts de fonctionnement, l'équilibre reste relativement fragile.

M. le Municipal Pierre Rochat invite à examiner ces comptes dans le cadre de la commission des finances, et ensuite il y aura lieu, si le Conseil le veut bien, de les accepter, et il remercie l'assemblée pour son écoute.

Cet objet est renvoyé à la commission des finances.

M. le Président va ouvrir d'abord une discussion générale. Ensuite il ouvrira une discussion de détail, d'abord sur les pages de présentation et les annexes. Puis on passera aux comptes proprement dits.

La discussion générale est ouverte.

M. Gilles Marco, en regardant les comptes 2012 par rapport au social, a constaté que cela arrivait vers les Fr. 39'000'000.–, pour faire simple Fr. 40'000'000.–. Dans les comptes 2012: « charges, autorités et personnel », donc s'il a bien compris, c'est le salaire des autorités et du personnel, c'est également Fr. 40'000'000.–. Alors il en arrive à la conclusion que l'on a mis environ Fr. 40'000'000.– en 2012 pour 7'000 familles inscrites sociales, et on a mis également Fr. 40'000'000.– pour le salaire des autorités et du personnel, qui sont 400 individus. Est-il possible que l'on investisse Fr. 40'000'000.– seulement pour 7000 familles au social, et Fr. 40'000'000.– seulement pour 400 fonctionnaires? Il remercie d'avance pour la réponse qu'on lui donnera.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare qu'en l'occurrence la relation n'est pas si directe puisque l'argent dans les charges du social, c'est la participation à la facture sociale cantonale, dont la pondération montreusienne est liée à la péréquation intercommunale, à laquelle il faut ajouter le 50 % de ce que toutes les communes vaudoises paient, l'autre 50 % c'est le canton qui le paie.

Donc, en l'occurrence, la facture sociale, il le dit de mémoire ici, est aux alentours de 1,4 milliard actuellement dans le canton de Vaud, en faveur non pas simplement des

7'000 familles montreusiennes, qui sont concernées par l'un ou l'autre des volets de la facture sociale, mais évidemment l'ensemble de la population vaudoise qui touche une partie ou l'autre des volets de la facture sociale.

En revanche, au niveau des charges, pour le personnel et les élus, et bien ces éléments-là sont proprement montreusiens, comme ils le sont dans les autres communes, propres à chaque commune.

Donc c'est pour cela que la comparaison ne peut pas être faite aussi directement. Il s'agit de mettre en relation l'ensemble de la facture sociale 1.4 milliard en relation des bénéficiaires vaudois et puis la question pour la commune est liée au chapitre 30, c'est évidemment la loi, s'il peut le dire ainsi, c'est la suite des lois sur l'aide sociale vaudoise de 2005, respectivement la loi sur l'organisation et le financement de l'aide sociale vaudoise, également de 2005 qui conditionne ces différents éléments.

La discussion continue.

M. Daniel Manzini donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste a pris connaissance avec satisfaction du résultat des comptes 2012. Un résultat nettement meilleur que le budget 2012 qui prévoyait un déficit de 4 millions, alors que le bouclage des comptes d'exploitation s'élève par un résultat positif de 2.2 millions avec une marge d'autofinancement de plus de 9 millions.

Dans un contexte difficile pour un grand nombre de communes vaudoises, notre commune peut se réjouir d'une situation financière très saine, avec pratiquement plus aucun emprunt et plus de 18 millions de liquidités. Cette situation permettra d'envisager avec sérénité les futurs investissements que sont la Maison de quartier de Clarens, les terrains de sports de la Saussaz, la requalification de la Rouvenaz ainsi que les parkings de Donner et de Chailly.

Ces bons résultats sont dus à la maîtrise des charges qui se révèlent inférieures de plus de 2 millions par rapport au budget et grâce aux 7.5 millions d'impôts sur les successions. Même si notre commune n'en bénéficiera que pour la moitié selon les nouvelles conditions de la réforme de la péréquation financière, cela permet d'inverser la tendance entre le budget et les comptes.

Du côté des moins bonnes nouvelles, force est de constater que les recettes des personnes physiques et morales sont en baisse. Cela est certainement dû au ralentissement économique, élément qu'il s'agira de prendre en compte pour l'élaboration du budget 2014.

En conclusion, nous ne pouvons que nous réjouir de la bonne santé financière de notre commune. Ceci n'empêchera pas la commission des finances de se pencher sur la répartition de l'attribution du résultat, ainsi que sur la liste des crédits complémentaires qui avait fait débat ces dernières années.

Je vous remercie de votre attention. »

La discussion continue.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe PLR se réjouit de l'excellent résultat des comptes 2012. Avec un excédent de recettes de 2.2 millions de francs et une marge d'autofinancement à hauteur de 9 millions de francs, notre Commune peut voir l'avenir avec une certaine sérénité.

Nous relevons tout particulièrement la bonne maîtrise des charges de l'administration, qui se révèlent inférieures de l'ordre de 2 millions de francs par rapport aux prévisions budgétaires.

Au niveau des charges liées, le groupe PLR constate que la facture sociale ne cesse d'augmenter (+ 1.8 million de francs) alors que les participations aux transports publics et à Police Riviera ont quant à elles diminué (- 1,3 million de francs).

Si, sur le plan global, la somme des recettes fiscales est réjouissante (+ 4.4 millions de francs), le groupe PLR apprécie ce résultat avec une certaine retenue dans la mesure où l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques ainsi que l'impôt sur le bénéfice ordinaire des sociétés présentent un résultat inférieur aux estimations (- 1.1 million de francs).

En résumé, le groupe PLR félicite la Municipalité pour cet excellent exercice, ainsi que pour la transparence et la clarté des documents et informations transmis. Il souhaite aux membres de la commission des finances des débats intéressants et constructifs et les invite, au vu des bons résultats et des importants investissements à venir, à étudier ces comptes sous l'angle de leur potentiel d'optimisation.

Je vous remercie de votre attention. »

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

En préambule, et comme chaque année depuis que j'ai rejoint ce conseil, je réitère l'inhabituel processus de notre Conseil où les groupes prennent position sur les comptes sans avoir encore pu poser les questions et surtout avoir eu certaines réponses en commission. Tant le détail des comptes que le rapport détaillé de l'organe de révision demandent à être examinés et discutés. Ce dernier souligne certaines faiblesses et risques importants subsistant dans certains domaines tels que par exemple l'environnement informatique, les charges salariales, l'utilisation des fonds spéciaux et il formule certains constats relatifs à la présentation des comptes.

Cependant, comme la tradition le veut, le groupe UDC se réjouit de voir la présentation des comptes de la commune évoluer et offrir plus de clarté que les années précédentes. En effet, 2011 était une année de transition puisqu'il y avait changement de législature et de nombreuses demandes avaient été formulées par la commission des finances. Aujourd'hui, c'est avec satisfaction que j'ai observé de réels changements dans leur présentation.

La maîtrise des charges initiée en 2011 continue, grâce à un processus mis en place et mieux géré sur l'année entière, avec des contrôles accrus par les différents services. Cela nous réjouit car c'est de la compétence propre de la Municipalité. Par contre, comme l'ont dit mes préopinants, la facture sociale, quant à elle, augmente encore. De 34 millions en 2011, elle s'élève à près de 39 millions en 2012. Là aussi, pour cette dernière, le Syndic nous a informés que la Municipalité a aujourd'hui une meilleure maîtrise de la planification, ce qui permet de mieux connaître l'amplitude de celle-ci entre ce qui est annoncé par le Canton et le montant final.

Toujours en 2011, nous avons juste atteint des résultats équilibrés, nous enregistrons cette année un bénéfice de 2.2 millions et une marge d'autofinancement qui passe de 4.7 millions à 9 millions. Aujourd'hui la dette est très modeste, cependant compte tenu des investissements à venir et des deux projets en attente, il s'agira de négocier ces virages avec attention.

Je vous remercie. »

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller a juste une remarque, à propos de ce qu'a dit Mme Catherine Buchet Bulliard. En préambule, elle a dit qu'elle regrettait le fait que les groupes du Conseil prennent position avant que la commission des finances n'ait examiné les comptes. C'est ce que l'on appelle la discussion préalable. Mme Buchet pourra prendre position à nouveau, après le travail de la commission, et après que la commission, dont Mme Buchet fait partie, aura rendu son rapport.

On donne ainsi deux fois l'occasion de s'exprimer sur les comptes. C'est beaucoup plus ouvert qu'ailleurs. M. Gfeller trouve que c'est une chance: personnellement, il apprécie cette procédure qui permet de poser des questions ouvertement, en plénum, à la Municipalité et ensuite à la commission de travailler.

M. Olivier Gfeller pense qu'il est important, dans les circonstances actuelles, de bien montrer que nos procédures sont parfaitement transparentes, qu'elles sont claires et que la prise de position, après l'étude des comptes, que Mme Catherine Buchet Bulliard souhaite, peut se faire lors de la prochaine séance.

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard remercie M. Olivier Gfeller pour ses explications. Néanmoins il est vrai que souvent, quand on vote le budget au mois de juin, il n'y a pas de prise de position des groupes.

Donc, elle trouve juste ce procédé un peu spécial. Elle a bien entendu M. Gfeller. Elle peut garder son opinion par rapport à ce procédé.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux ou l'optimisme.

Les comptes sont bons, que dire? Tout est pour le mieux dans la meilleure des communes!

Et tout comme Pangloss, notre Municipalité, la meilleure des Municipalités possibles, évidemment, prouve admirablement qu'il n'y a point d'effet sans cause.

En effet, de même que nous avons des lunettes parce que les nez sont faits pour en porter, l'amélioration du résultat par rapport au budget de Fr. 6'269'122.– est l'effet de la maîtrise des charges par la Municipalité. Mais seulement pour Fr. 1'788'355.–, soit 28.5 % des quelque six millions! Si nous pouvons féliciter notre exécutif sur cet aspect réjouissant, il y a donc néanmoins d'autres causes à l'effet, soit l'augmentation des revenus fiscaux, pour Fr. 4'405'954.–, qui l'explique à 70.3 %, donc en grande majorité.

Et sur les quelque quatre millions de revenus fiscaux, Fr. 2'903'049.—, soit les deux tiers, proviennent de l'impôt sur les successions, qui varie beaucoup d'année en année et dont nous ne verrons en réalité qu'une partie de la couleur à cause de la péréquation.

Mais nous vivons néanmoins toujours dans la meilleure des communes possibles avec la meilleure Municipalité possible, et à tel point que cette dernière n'a pas eu besoin d'utiliser de crédits complémentaires. Du moins nous n'en voyons pas le résumé, comme à l'accoutumée et comme demandé à répétitions reprises, dans le corps du préavis. Mais la Municipalité nous démontrera certainement la raison suffisante de cet état de fait.

Par ailleurs, dans la meilleure des communes possibles, on trouve logiquement les meilleurs contribuables possibles. (Là, je rejoins quelque peu mes préopinants sur cet aspect.) Et ces derniers sont très désireux de payer des impôts, aussi avons-nous plusieurs façons d'encaisser selon le type de contribuable. A ce sujet, on remarque que l'impôt à la source et l'impôt spécial étrangers augmentent, alors que l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques diminue. Puisqu'il n'y a toujours point d'effet sans cause, nous souhaitons que la Municipalité enseigne cette dernière aux candides conseillers que nous sommes. Autrement dit, faut-il y voir un changement démographique, par exemple dans le sens d'une diminution du nombre de résidents à l'année?

De plus, ces impôts sont prélevés forfaitairement, aussi faut-il rembourser le solde après décompte final. Dans la meilleure des communes possibles, il convient par conséquent de provisionner suffisamment d'argent à cet effet. Est-ce le cas?

Nous souhaitons encore que la Municipalité nous enseigne la métaphysico-théologico-cosmonigologie de l'intitulé des provisions auxquelles elle nous propose d'attribuer l'excédent 2012. A quoi, concrètement, peuvent être utilisées ces deux provisions, en particulier la provision pour participation à des sociétés à caractère public?

Enfin, nous concluons comme Candide: "Cela est bien dit, [...] mais il faut cultiver notre jardin." Avec quels moyens? La marge d'autofinancement est certes bonne, mais sera-t-elle suffisante pour tous les investissements prévus, ou ne faudra-t-il pas fixer des priorités et hiérarchiser les investissements?

D'ailleurs, et toujours au sujet des investissements, la Municipalité l'avoue elle-même, l'optimisme dont cette dernière a fait preuve fait plus paraître le plan de dépenses anticyclique annoncé lors du budget comme un maigre vœu pieux, voire comme de la poudre aux yeux, que comme un programme plus ou moins réaliste. Nous étions déjà intervenus à ce sujet.

Notre représentant à la CoFin sera donc particulièrement attentif à ces aspects et attend les réponses de la meilleure des Municipalités possibles. »

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare qu'évidemment les questions qui ont été posées par les différents groupes seront abordées en commission des finances, de manière tout à fait transparente. Il tient juste à préciser que l'intitulé des provisions, c'est exactement l'intitulé qui a été voté par le Conseil communal au cours des dernières années. On n'a pas inventé de nouvelles appellations de provisions: on a fait que proposer de réalimenter ces provisions.

Un deuxième élément, si M. Wehrli peut se le permettre de le dire ici, notamment au vu des travaux de la commission des finances, et il rassure M. Staeger, ce n'est certainement pas le meilleur Syndic de la meilleure commune qui s'exprime ici, c'est certainement la meilleure commune, oui, parce que l'on aime tous Montreux. La question du meilleur Syndic, on aura d'ailleurs l'occasion, plus tard dans l'ordre du jour, d'en discuter.

Toujours est-il que dans ce sens-là, il ne faut jamais oublier de faire les comparaisons non pas simplement avec le budget, mais aussi avec les comptes de l'année précédente. Et tout particulièrement dans les recettes, c'est intéressant, – intéressant ne veut pas dire que l'on se gargarise et que l'on tend les bretelles par rapport à cela – de voir les fluctuations qu'il y a eues entre comptes 2011 et budget 2012 et comptes 2012.

En rappelant ici que tout le prélèvement d'impôts de notre commune est fait par le canton. Et que notamment, lorsque l'on établit le budget, on se fonde sur les chiffres que l'Administration cantonale des impôts fournit. Au même titre que c'est la même Administration cantonale des impôts qui impose le chiffre du montant qu'il s'agit de mettre dans la provision pour débiteurs douteux.

M. le Syndic Laurent Wehrli ne dit pas que l'on a les pieds et poings liés, parce que si on a des éléments qui donnent suffisamment de connaissance pour aller contre ces appréciations-là, on peut venir, que cela soit la Municipalité ou le Conseil communal par des amendements au moment du budget. Mais il est vrai qu'il est assez intéressant de voir que notamment l'impôt sur le revenu des personnes physiques et morales est en progression, même en progression relativement importante entre les comptes 2011 et les comptes 2012, mais c'est vrai en tassement, voire en légère décreue, par rapport au budget 2012. Et de cela, on en a d'ores et déjà discuté au niveau du canton, c'est parfois l'avantage d'avoir différents mandats qui permettent de discuter de certains éléments pour permettre justement de demander à l'Administration cantonale des impôts d'être encore plus fine dans les prévisions, même si aujourd'hui, boule de cristal, qu'elle soit au plan cantonal ou au plan communal, elle devient vraiment très compliquée, en regard de l'évolution de l'économie notamment.

La parole n'est plus demandée. La discussion générale est close.

M. le Président ouvre la discussion successivement sur le texte du préavis, qui est paginé de 1 à 15, sur les annexes 1, 2 et 3, qu'il propose de traiter ensemble, sur le bilan pages 4 à 6, sur les dépenses d'investissements, un seul tableau à la page 7, et « Structures comptables de la commune de Montreux » à la page 9. La parole n'est pas demandée sur ces points.

M. le Président passe au détail des comptes, pages 10 à 91. Il n'ouvrira pas la discussion chapitre par chapitre, comme cela se fait d'habitude, les interventions n'étant pas nombreuses. Il laisse la liberté à chacun d'intervenir maintenant sur n'importe quel chapitre, mais demande qu'on indique le numéro du compte, si c'est un compte particulier ou un paragraphe particulier, ou le numéro de page, pour que l'on puisse s'y référer.

M. le Président ouvre donc la discussion sur les pages 10 à 91.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Il ouvre la discussion sur le rapport de l'organe de révision à la page 93.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Il ouvre la discussion sur les « Sociétés annexes », pages 94 à la fin. Sauf erreur de sa part, on n'accepte pas ces comptes-là, mais on peut quand même en parler.

M. Christophe Privet fera court. Il y a donc eu la réunion de la commission des finances, et il a un de ses collègues du groupe PLR qui s'est fait le porte-parole de l'un des membres de la commission des finances, qui demandait à avoir plus de détails sur les comptes de la Fondation de la Saison Culturelle.

Il s'est étonné des réponses données. Il va prendre comme exemple, à force d'insister, et il tient d'ailleurs au passage à remercier une nouvelle fois le Conseil d'administration du 2m2c d'avoir refourni l'intégralité des bilans pour les comptes de 2012. M. Privet invite, une fois de plus, à réfléchir à nouveau à la question posée et éventuellement à fournir ces détails, puisque la Fondation de la saison culturelle est quand même un point important et qu'il serait effectivement intéressant d'aller un peu plus en profondeur.

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli croit pouvoir dire que l'on a, il est vrai, précisé un certain nombre d'éléments à la commission des finances. On a eu d'ailleurs l'occasion de l'évoquer également avec la personne qui avait fait poser cette question.

Le Conseil communal, en adoptant le préavis 2004 sur la politique culturelle, a souhaité que l'organisation de la Saison Culturelle sorte de l'administration communale et des comptes communaux, et que l'on crée une fondation à ce sujet. M. Wehrli invite évidemment à reprendre le préavis, respectivement les débats du Conseil communal du pourquoi et du comment. Il en discute volontiers, mais il ne veut pas faire toute l'exégèse à ce niveau-là.

Il avait été convenu à l'époque, avec la Municipalité, de maintenir à titre d'information, parce que la loi est claire, la Fondation est séparée de l'administration communale, les comptes de la saison culturelle dans le rapport sur les comptes communaux, afin de permettre, en tout cas pour les premiers exercices, une comparaison, parce que l'on n'aurait pas pu la faire autrement, avec l'époque où c'était l'administration communale et donc dans les comptes communaux que la Saison Culturelle était financée et organisée, où il y avait des recettes, des sorties, etc., et évidemment comme tout ce chapitre disparaissait, si on voulait être juste dans la comparaison, il fallait donner l'information. C'est ainsi que l'on continue à le faire.

Maintenant, évidemment que l'on peut entrer en matière pour aller plus loin, mais M. le Syndic Laurent Wehrli aimerait ici que les choses soient simplement respectueuses de la loi: la Fondation de la Saison Culturelle est une entité juridique séparée de l'administration communale. Elle a son propre système de contrôle par une fiduciaire ad hoc, respectivement l'Autorité intercantonale de surveillance des fondations, basée à Lausanne, qui contrôle l'entier des fondations, notamment du canton de Vaud.

M. Wehrli très sincèrement n'a aucun problème à répondre à ces questions, il en est de même pour sa collègue, Mme Willi. D'ailleurs, ils ont donné quelques informations dans la séance. On est prêt à aborder cette question si cela est souhaité. Mais il faut être bien clair, dans quel but? Dans le sens que le Conseil communal ne vote pas

ces comptes, au même titre que le Conseil communal n'adopte pas le budget de la Saison Culturelle.

Il n'y a pas de non-volonté de répondre. C'est juste de rappeler formellement les éléments, parce que M. le Syndic Laurent Wehrli est très soucieux que l'on soit au bon endroit du point de vue formel. Ensuite, il y a la possibilité de discuter d'un certain nombre d'éléments.

Il est vrai que dans le sens de la Saison Culturelle, on a certaine capacité de pouvoir répondre, puisque dans son Conseil de fondation, outre Mme Willi, qui la préside, il y a deux autres membres de la Municipalité, donc on sait un peu ce qu'il y a à l'intérieur. Evidemment que cela serait plus difficile par rapport à d'autres subventions que l'on accorde à d'autres fondations, qui, elles, ont leur vie propre et où c'est la subvention qui est votée par le Conseil communal, respectivement sur proposition de la Municipalité.

M. Wehrli pense qu'il faut être juste par rapport aux éléments, mais de nouveau sur ce sujet-là, il n'y a strictement rien à cacher. Il se permet de repréciser encore une fois ici que la Saison Culturelle ne bénéficie pas de subventions de la commune de Montreux de manière directe. Elle bénéficie de la prise en charge de 15 soirées du loyer de l'Auditorium Stravinski, pour 15 dates de la Saison, et l'ensemble, au niveau subventions publiques, c'est au travers du Fonds culturel Riviera, comme on l'a vu dans les comptes qui ont été présentés au point 7.1., sauf erreur, de l'ordre du jour de cette soirée.

Donc, ce que dit M. Wehrli ici, cela n'est absolument pas pour cacher quoi que ce soit, il croit pouvoir dire que l'on commence à le connaître: il est plus enclin à parler longtemps, dans le détail et à « embêter » son auditoire avec plein d'éléments. Certainement à voir certaines têtes et certains sourires, c'est ce qu'il est en train de faire maintenant, donc il propose à ceux qui sont intéressés par la Saison de se retrouver tout à l'heure, avant qu'il aille signer le courrier municipal ou à une autre occasion pour en discuter sans aucun problème.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

7.3 relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « La Saussaz Est » (10/2013)

La discussion préalable est ouverte.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous aimerions ici attirer l'attention de la commission sur un point particulier qui concerne l'accessibilité en mobilité douce et en transports publics au site.

En effet, rien n'est mentionné dans ce PPA, relativement à la mobilité douce; quant aux transports publics, la description de ceux-ci, dans le texte du préavis, nous fait doucement sourire.

Je vous cite le passage, au point 1.1: "La Saussaz est idéalement localisée en bordure du territoire communal et à proximité des dessertes véhicules et transports publics".

Une desserte, toutes les trente minutes en période scolaire et la plupart du temps en journée, toutes les heures, du lundi au vendredi avec un dernier bus à 20 h 00, à

mon avis ce n'est pas ce que nous qualifions d'une desserte en transports publics performante. D'autant plus que "les trous" de ces dessertes correspondent précisément au moment où se déroulent les activités sportives.

Nous sommes donc curieux d'entendre la Municipalité sur les vraies mesures qu'elle entend prendre dans ces domaines. Merci. »

La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence UDC: M. Raphaël Tanner

Membres: MM. Felice Calvo, Florian Chiaradia, Laurent Demartini, Claude-Pascal Gay, Gian-Franco La Rosa, Claudio Mammarella, Jean-Baptiste Piemontesi, Domenico Silleri, Vincent Tschopp.

8. RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ

8.1 sur sa gestion durant l'année 2012 (05/2013)

Ce rapport sera étudié par la commission de gestion.

M. le Président ouvre la discussion. Comme chacun n'a pas forcément ce rapport sous les yeux, il invite les intervenants à résumer le point sur lequel porte leur intervention.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

9. DÉVELOPPEMENT DES POSTULATS

9.1 Postulat de M. Gilles MARCO « Commune de Montreux 1^{ère} à appliquer les Droits de l'homme / Constitutionnels fondamentaux ainsi que tous les articles de nos lois fédérales/cantoniales vaudoises »

M. le Président aimerait juste, sur la base des textes transmis, attirer l'attention de l'orateur sur le fait qu'un postulat ne doit pas contenir de termes inconvenants ou injurieux.

Il précise encore que les Conseillers communaux ne bénéficient d'aucune immunité et doivent donc répondre des éventuels propos pénalement répréhensibles qu'ils pourraient tenir.

Cela étant dit, il donne la parole à M. Gilles Marco.

M. Gilles Marco donne lecture du développement de son 1^{er} postulat:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Commune de Montreux 1^{ère} à appliquer les Droits de l'homme / Constitutionnels fondamentaux ainsi que tous les articles de nos lois fédérales / cantoniales vaudoises.

Pour vivre ensemble dans la liberté, la paix et la sécurité, nous devons être dans un Etat de droit situation juridique dans laquelle toute personne a des droits, mais aussi des devoirs soit le respect de la hiérarchie des normes, des droits fondamentaux et de la séparation des pouvoirs.

La hiérarchie des normes: ensemble des règles qui compose notre système juridique pour garantir cohérence et rigueur. Fondée sur le principe qu'une norme doit respecter celle du niveau supérieur, l'on peut imaginer qu'au sommet de la pyramide des lois se trouve la Constitution fédérale.

Droits fondamentaux: représentent juridiquement l'ensemble des droits primordiaux pour l'individu. Recouvrent en partie les 30 Droits de l'homme, Déclaration universelle, instituée en 1948 par l'ONU.

Séparation des pouvoirs: Etat divisé en trois parties, afin que ses institutions respectent au mieux les libertés fondamentales des individus et leurs droits démocratiques. Les trois pouvoirs sont:

Pouvoir législatif: Conseillers communaux, acceptent les comptes / votent le budget. Exercent contrôle sur ratio services et prestations données aux administrés en rapport aux coûts / salaires des Municipaux/fonctionnaires, ceci afin d'assurer la "gestion loyale des intérêts publics".

Pouvoir exécutif: Municipaux / fonctionnaires, chargés d'exécuter les mandats du législatif soit gérer la bonne marche de la commune et devoir de surveillance soit de contrôler l'application de tous les articles des lois cantonales et fédérales, ainsi que les décrets et arrêtés.

Pouvoir judiciaire: sanctionne non-respect de l'application des lois. Trois tribunaux:

- Justice administrative tranche litiges entre l'Etat et les administrés.
- Justice pénale poursuit et réprime les auteurs de délits et de crimes.
- Justice civile arbitre les conflits opposant personnes physiques ou morales.

L'Etat de droit a été instauré afin d'éviter que la concentration du pouvoir sur un groupe fermé de personnes: Eglise, Etat, armée ou parti politique n'engendre un pouvoir arbitraire et dictatorial.

Elus de la Commune de Montreux ont pouvoir/devoir de faire respecter l'Etat de droit.

Hiérarchie des normes: Conseillers communaux ont prêté serment "d'être fidèles à la Constitution du canton de Vaud / Constitution fédérale" soit d'éviter les exclusions.

Constitution Canton de Vaud: Chapitre 7 - Politique sociale / santé publique: Art. 60 Protection sociale:

Etats et communes assurent à chaque personne habitant le Canton les conditions d'une vie digne

a) par la prévention de l'exclusion professionnelle et sociale.

Droits fondamentaux: sont inspirés des Droits de l'homme rédigés début de la Révolution française en 1789:

Constitution fédérale de la Confédération suisse - Droits fondamentaux: Art. 8 Egalité

1. Tous les êtres humains sont égaux devant la loi.
2. Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de sa situation sociale.

Séparation des pouvoirs: contrôle des Conseillers communaux sur Municipaux / fonctionnaires.

Conclusions

Médiation administrative

Faire appliquer tous les articles de loi pour permettre de défendre les droits des habitantes et habitants.

Aider nos résidents dans leurs relations avec les autorités et l'administration communale de Montreux.

- Envoyer un imprimé: tout-ménage à nos habitants / hôtes, entreprises / écoles suisses et étrangères.
- Riviera région internationale: nous devons élaborer deux textes français et anglais.
- Confirmer devoir moral/légal des Conseillers communaux qui appliquent les lois pour le bien de tous.
- Spécifier les adresses courriels des présidents des différents partis politiques
- Coûts tout-ménage: impression + 15'000 adresses et cases postales = Fr. 5000.-. »

M. le Président demande à M. Marco s'il souhaite que son postulat soit transmis à une commission.

M. Marco répond par l'affirmative.

Ce postulat sera donc transmis à une commission qui sera nommée lors de notre prochaine séance.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

9.2 Postulat de M. Gilles MARCO « Création Groupe urgence = réinsertion sociale + professionnelle pour nos 7000 familles inscrites sociales

M. Gilles Marco donne lecture du développement de son 2^{ème} postulat:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Création Groupe urgence = réinsertion sociale + professionnelle pour 7'000 familles inscrites sociales.

Justice sociale

Construction politique qui vise à l'égalité des droits et à la solidarité collective. C'est une volonté de transformation vers une société plus équitable, en réduisant au maximum les injustices.

Municipaux / Conseillers communaux / fonctionnaires, nous avons tous le devoir moral de nous engager afin que nos administrés puissent obtenir: 1. Travail 2. Argent 3. Appartement 4. Famille.

Nos fonctionnaires qui sont-ils?

Ned Herrmann (1922-1999) Test HBDI "Herrmann Brain Dominance Instrument" effectué sur plus de 1 million de participants pendant 20 ans, conclut à une programmation cérébrale modélisée:

100% des personnes testées ont un cerveau fort / dominant soit A. 25 % B. 25 % C. 25 % ou D. 25%.

Connais-toi toi-même? La question existentielle est qui suis-je? Quel est mon cerveau prédominant, celui qui définit ma manière instinctive et réactive: A. Réfléchir B. Produire C. Ressentir D. Créer.

Cerveau gauche cartésien+opérationnel Cerveau droit humaniste+global.

A. Analyse: faits et chiffres

D. Créativité: idées nouvelles

B. Administratif: règles et lois

C. Social: pour le bien de tous

Problèmes interpersonnels et conflits de sociétés sont dus aux oppositions diagonales:

A. Analyse: faits et chiffres biaisés

C. Social: pour le bien de tous

B. Administratif: règles et lois biaisées

D. Créativité: idées nouvelles

Notre profil cérébral définit nos aptitudes à accomplir des activités: soit donne de l'énergie ou pas.

Trois secteurs économiques/statistiques suisses 2011 comparés au "100% des personnes: Test HBDI"

Secteur primaire agriculture/pêche	03.5 %	pas égal à	25 %
Secteur secondaire usinage/construction	22.8 %	quasi égal à	25 %
Secteur tertiaire administration/services	73.7 %	pas égal à	25 %
(Secteur quaternaire?)	00.0 %	pas égal à	25 %

Faire un travail pour lequel l'on n'est pas programmé: nous affaiblit et fait décliner la société.

Conclusions

Nos fonctionnaires n'ont pas la programmation cérébrale adéquate C. Social: pour le bien de tous.

Dans notre commune, l'utilisation des capacités intellectuelles des fonctionnaires n'est pas juste.

(M. le Président invite M. Marco à ne pas citer de noms dans son texte, une telle énumération n'étant pas utile et n'ajoutant rien au propos du postulant. M. Marco donne suite à l'invitation du président.)

Enrichir 1 Mécanicien: salaires/titre d'«Assistant social» à Montreux, c'est appauvrir 7'000 familles et violé les lois.

Qui l'a engagé? Pourquoi? Combien gagne-t-il depuis 15 ans? Quelles sont les sanctions?

Le but de mon postulat 2 est de:

1. Stopper: la gestion déloyale des intérêts publics + arrêter l'exclusion professionnelle et sociale.
2. Restructurer: Centre social avec des nouveaux employés diplômés, aux grandes valeurs morales.
3. Municipaux: fournissent chaque mois l'état des lieux du social, nombre d'inscrits / coûts / charges.
4. Partis politiques: au prorata du nombre de Conseillers communaux, parrainent les familles des inscrits sociaux:

1 Indépendant = 70 familles, 10 UDC = 700 familles, 10 Montreux Libre = 700 familles, 11 Verts = 770 familles, 29 PS = 2'030 familles, 39 PLR = 2'730 familles. »

Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance. M. le Président pense que ce sera sans doute la même commission qui traitera de ces postulats, puisqu'il semble que la matière est de la même nature.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

9.3. Postulat de M. Gilles MARCO « Action citoyenne Créer fonds spécial = réinsertion sociale + professionnelle pour 7000 familles inscrites sociales

M. Gilles Marco donne lecture du développement de son 3^{ème} postulat:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Action citoyenne

Créer fonds spécial = réinsertion sociale + professionnelle pour 7000 familles

Faits et chiffres

Municipaux, pourquoi nous ont-ils caché dans le tout-ménage de mars: Rapport de gestion 2012, l'aberration d'une économie croissante et d'une hausse du nombre des familles inscrites sociales? Une baisse au contraire serait logique = Commune de Montreux: exclusion sociale institutionnalisée.

Economie: positive Arc lémanique/Canton/Confédération pas corrélée avec les nouveaux inscrits sociaux.

Budget 2013: "Sécurité sociale" est le poste de dépenses le plus important 40 sur 130 millions.

Frais particuliers: payés aux inscrits sociaux 10 fois moins = violé Art. 33. Loi 850.051 LASV.

Montreux liste de 5 frais particuliers: Centres sociaux régionaux en compte 30 soit + 25.

Des millions de francs par année d'acquis, ne sont pas octroyés aux inscrits sociaux = vol par métier.

Raisons pour une réduction des salaires des fonctionnaires

Résultats nuls en matière de réinsertion sociale + professionnelle car dysfonctionnel. Facile de déléguer la réinsertion professionnelle au « Service de l'emploi Riviera » et la gestion de la réinsertion sociale à l'« Association région action sociale RAS » mais qui va payer maintenant pour des décennies? Nous!

Municipaux/fonctionnaires, aucun n'ont démontré de l'intérêt pour le social depuis des législatures.

2006: 4'132 familles à 2012: 6'806 familles inscrites sociales représentent entre 6'000 à 12'000 habitants?

Pas un dicastère n'a réinséré nos nouveaux pauvres: Affaires sociales/Espaces publics ou autres.

Municipaux/Conseillers communaux/fonctionnaires sont payés par les contribuables pour défendre leurs intérêts et appliquer les lois. Le constat est

alarmant/absurde/insensé/inverse du bon sens: Elus/fonctionnaires se sont enrichis alors qu'ils ont appauvri des milliers de nos habitants. Faute grave/punissable/pénale = Art. 314 Gestion déloyale des intérêts publics.

Connaissez-vous les nombres exacts des hommes/femmes/enfants inscrits sociaux? Qui sont-ils? D'où viennent-ils? Quels sont les problèmes qu'ils ont rencontrés? Comment ont-ils vécu des mois de chômage avec 20 à 30 % de moins de salaires et encore 50 à 60% de moins avec le minimum vital? Combien d'entre eux ont perdu:

- Leur famille Frais de divorces, justices et avocats?
- La garde de leurs enfants Pas pu voir grandir leur garçon et fille?
- Leur appartement ou maison Charges et loyers pour deux logements?
- Leur économie Perte de leur pouvoir d'achat et retraites?
- Leurs avoirs Contractés des dettes, poursuites, passif à vie?
- Leur santé Dépendance médecins / médicaments, thérapies?

Conclusions

Commune de Montreux appartient aux 25'000 habitants, soit 98.4% et non aux 400 fonctionnaires, 1.6% seulement. Enrichir 400 personnes avec un travail à vie et une grosse retraite, pour moi c'est de la dictature. Appauvrir 7'000 familles "sans âme ni conscience", pour moi. c'est du communisme.

Action citoyenne, à l'inverse, désigne une initiative réalisée par le législatif d'une commune en vue de favoriser l'égalité des chances d'avoir une vie heureuse, soit permettre à tous les habitants d'obtenir:

1. Travail 2. Argent 3. Appartement 4. Famille et de vivre au-dessus du minimum vital:

5. Réduire les salaires de tous les fonctionnaires de 20 à 30 %. Loi 837.0 sur l'assurance-chômage LACI: 80 % de salaire pour les personnes qui ont une obligation d'entretien: enfants de moins de 25 ans.
70 % de salaire pour les personnes qui n'ont pas d'obligation d'entretien: enfants de moins de 25 ans.
6. Supprimer les jetons de présence des Conseillers communaux ainsi que
7. Les apéritifs dînatoires.
8. Appliquer la Loi 850.051 art. 33 Frais particuliers, payés aux inscrits sociaux soit 30 frais/liste CSR ci-jointe.

La Loi 175.11 sur les communes LC. Chapitre II Du conseil général et du conseil communal. Art. 4 Attributions

Le Conseil communal délibère sur 9. Le statut des fonctionnaires communaux + la base de leur rémunération. »

Ce postulat sera transmis, à la demande du postulant, à une commission lors de notre prochaine séance.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

9.4. Postulat de M. Gilles MARCO « Donner à nouveau en priorité les emplois à nos habitants Stopper “Exclusion professionnelle et sociale” + Arrêter “Gestion déloyale des intérêts publics” »

M. Gilles Marco donne lecture du développement de son 4^{ème} postulat:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Donner à nouveau en priorité les emplois à nos habitants

Stopper « l'exclusion professionnelle et sociale » + arrêter la «Gestion déloyale des intérêts publics».

Constats

Chômeurs ne sont en rien aidés par le « Service de l'emploi Riviera » pour leur réinsertion professionnelle.

Inscrits sociaux ne sont pas assistés par le « Centre social intercommunal » pour leur réinsertion sociale.

Etudiants ont de la difficulté à trouver des places de stages, apprentissages et emplois.

Les + de 50 ans ne sont pas engagés par les entreprises, c'est de l'exclusion sociale.

Faits et chiffres

Service de l'emploi cantonal

A. Exclusion professionnelle des chômeurs romands: Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel, Jura et Berne francophone par les Offices Régionaux de Placement ORP/Vaud.

B. Les Fonctionnaires ORP ne proposent pas de places de travail aux chômeurs vaudois-romands, romands-vaudois jusqu'à 2 heures aller et 2 heures retour de leur domicile. Horaire CFF.

Lausanne - Genève	Genève	Genève – Lausanne	= 0 h 33
Lausanne - Sierre	Valais	Sierre – Lausanne	= 1 h 13
Lausanne - Fribourg	Fribourg	Fribourg – Lausanne	= 0 h 43
Lausanne - Neuchâtel	Neuchâtel	Neuchâtel – Lausanne	= 0 h 40
Lausanne - Delémont	Jura	Delémont – Lausanne	= 1 h 36
Lausanne - Bienne	Berne	Bienne – Lausanne	= 0 h 58

C. Les fonctionnaires ORP ne recommandent pas les dossiers des chômeurs vaudois/romands aux entreprises romandes/vaudoises à travers les bureaux: Relations entreprises, Office Cantonal de l'Emploi OCE.

D. Ils ne mettent pas tout en œuvre afin d'aider les sans-emploi à retrouver un travail de qualité en rapport avec leurs formations/expériences dans les plus brefs délais = violée est la Loi 837.0 LACI.

Centre social intercommunal

Légalement: Conseiller d'État/Canton et Syndic/Commune sont chargés de l'exécution des articles de lois.

Loi 850.051 sur l'action sociale LASV au contraire est violée car il n'y a aucun contrôle hiérarchique dans le canton de Vaud.

Pierre-Yves Maillard, DSAS, n'exerce pas son devoir de surveillance sur Françoise Jaques, SPAS.

Françoise Jaques, SPAS, n'exerce pas son devoir de surveillance sur Mme Rimella, RAS.

Pour votre information, Pierre-Yves Maillard vous le connaissez, Françoise Jaques, c'est la directrice du social vaudois.

Mme Rimella, RAS, n'exerce pas son devoir de surveillance sur Monique Bornet, CSI-Montreux.

Monique Bornet, CSI-Montreux n'exerce pas son devoir de surveillance sur ses collaborateurs sociaux.

Et enfin, notre Syndic, Laurent Wehrli, bien aimé, n'exerce pas son devoir de surveillance sur Monique Bornet, Centre social intercommunal – Montreux.

Conclusions

Stopper «Exclusion professionnelle et sociale».

Constitution Canton de Vaud: Chapitre 7 - Politique sociale/santé publique: Art. 60 Protection sociale:

Etat et communes assurent à chaque personne habitant le Canton les conditions d'une vie digne.

a) par la prévention de l'exclusion professionnelle et sociale.

Constitution fédérale de la Suisse - Droits fondamentaux: Art. 8 Égalité:

1. Tous les êtres humains sont égaux devant la loi.

2. Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de sa situation sociale.

Arrêter «Gestion déloyale des intérêts publics».

Un élève qui a suivi toutes ses années d'étude obligatoire coûte Fr. 100'000.- à + de Fr. 200'000.- Injuste retour sur investissement son inscription au chômage/social, car son emploi a été donné à un frontalier/européen ou expatrié.

Les Accords bilatéraux européens de 2002 passés avec des pays financièrement fort + politiquement stables, c'est un mensonge.

Violation de la Constitution cantonale et fédérale car ils annulent le droit de priorité des emplois à nos habitants.

Municipaux/Conseillers communaux ont prêté serment d'appliquer tous les articles de nos Constitutions.

Les partis politiques doivent faire annuler ce volet des accords bilatéraux car il engendre l'exclusion sociale. »

M. le Président déclare qu'il a quelques doutes sur la recevabilité de ce postulat, par le fait que l'on puisse se prononcer sur les Accords bilatéraux. On peut se prononcer, mais cela n'a pas beaucoup d'intérêts pratiques.

Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance à la demande du postulant.

La discussion est ouverte.

M. Yanick Hess déclare que, ayant un esprit de fonctionnaire cartésien, mais visant l'efficacité, il propose que ces quatre textes soient renvoyés à une seule commission afin de pouvoir débattre au plus vite et au mieux.

M. le Président précise que c'était également son intention et qu'il pensait proposer aussi cette solution au bureau.

La discussion continue.

M. Pierre-André Spahn, pour sa part, ne voit pas ce que veulent ces postulats. Il n'a rien compris, mis à part qu'il faut mettre dehors des fonctionnaires pour les remplacer par des travailleurs qui sont aux services sociaux.

Il demande juste à M. le Président qu'il se renseigne auprès de M. le Préfet, si ces postulats sont de la compétence du Conseil communal.

M. le Président Olivier Blanc répond qu'il est prêt à étudier la question de la recevabilité.

La discussion continue.

M. Gilles Marco déclare que si, pour certains, ses quatre postulats sont risibles, il pense qu'ils n'ont ni femme, ni enfants, ni connaissances, ni voisins, ni amis qui sont au social actuellement.

Notre budget des années futures dépend de ce qu'il va se passer au social, donc ne rien faire pour le social maintenant, on ne sait pas comment on est arrivé à 7'000 familles déjà inscrites en période économique positive, personne ne peut l'expliquer, c'est de l'exclusion sociale pure.

Maintenant, M. Marco ose demander aux Municipaux, 6'806 familles à fin 2012 combien cela représente exactement d'individus, car il n'a jamais eu de réponse de M. Laurent Wehrli.

M. le Municipal Caleb Walther répond parce que c'est lui qui est responsable et membre du comité de direction de la RAS, donc c'est lui le responsable ou l'irresponsable aux yeux de certain, s'il a bien compris.

S'il comprend bien, le chiffre de 6'800 énoncé par M. Marco, c'est celui qui figurait dans la réponse à la précédente interpellation de M. Marco. Ce chiffre n'est pas le nombre de familles, c'est le nombre de dossiers cumulés.

Comme on le sait, il y a malheureusement des gens qui entrent aux services sociaux, mais heureusement il y en a qui sortent. Ce n'est pas quelque chose d'annuel. On peut après donner des moyennes.

Cela dit, il faut être clair et rassurer ce soir: il n'y a pas 7'000 familles montreuusiennes dont un ou plusieurs membres sont inscrits aux services sociaux.

C'est volontiers que de nouveaux chiffres seront donnés, plus précis si c'est demandé en terme de familles, combien cela représente, mais le chiffre de 6'800 est un chiffre du nombre de dossiers cumulés. On arrive difficilement, selon M. Caleb Walther, à estimer que cela correspond au nombre de familles.

M. Marco demande alors pourquoi M. Wehrli ne lui a pas répondu quand il a posé la question dans son interpellation, c'était écrit: « combien d'inscrits sociaux, hommes, femmes, enfants ». Personne ne sait à Montreux si c'est 6'000, 7'000, 8'000 ou

10'000. Il estime que c'est grave. Il sait que M. Caleb Walther n'est pas du tout dans le social, bien qu'il soit le Municipal en charge du social, ce n'est pas trop « son truc », autrement cela se saurait, mais une chose est certaine, c'est que le jour où il aura sa femme, sa fille ou ses enfants qui seront au social, cela va quand même lui faire drôle.

M. le Municipal Caleb Walther répond qu'il n'a pas de filles, mais deux garçons, cela ne lui arrivera donc pas. Il en sera débattu volontiers en commission, vu que commission il y aura, sauf si M. le Président Olivier Blanc, en partenariat avec M. le Préfet, constate que cela est irrecevable.

Toujours est-il qu'on a essayé de répondre aux questions de M. Gilles Marco, et que contrairement à ce qu'il peut croire, on se soucie des aspects et des enjeux sociaux, que cela soit le social communal ou le social cantonal concernant les services sociaux.

Ce n'est pas parce que l'on ne donne pas les réponses qui feraient plaisir à M. Marco que l'on ne se soucie pas des services sociaux.

A M. Marco, qui souhaite répliquer, le président dit qu'il n'aimerait pas que l'on passe trop de temps là-dessus. Le débat de détail pourra se faire en commission. Il répond au postulant, qui signale l'importance de la question (c'est le plus grand poste au budget), qu'il en est d'accord mais que les commissions servent précisément à approfondir la discussion.

M. Marco déclare avoir chaque mois écrit à M. Walther pour lui dire qu'il y a une liste de 5 frais particuliers à Montreux, alors que la loi cantonale en indique plus de 30. Comment cela se fait-il que le vol organisé n'est pas condamné à Montreux?

Il a donné, à toutes les personnes qui sont arrivées aujourd'hui, la liste des 5 et celle des 30. Maintenant si on veut faire les aveugles à Montreux, cela n'est pas grave, mais un jour cela va sortir et il y aura condamnation. Il suffirait ici d'être proactif.

M. le Président propose que l'on arrête ici la discussion.

M. le Municipal Caleb Walther, pour terminer, déclare que M. Gilles Marco écrit encore, que M. Walther ou d'autres lui ont répondu et que M. Marco connaît le contenu de ces réponses. Ensuite, cela a été traité à un niveau supérieur à celui de la Municipalité.

Maintenant si M. Marco continue à contester ces réponses, c'est partiellement son droit, mais cela dit, de l'avis de M. Walther, cela ne regarde pas du tout cette assemblée et pas du tout le moment que l'on vit maintenant. M. Marco a développé ses postulats, on pourra en discuter en commission.

Simplement, il a déjà été répondu à ce que M. Marco met en avant, mais simplement ces réponses ne le satisfont pas, mais cela ne veut pas dire que l'on n'y a pas répondu.

Pour en finir avec ce point, M. le Président déclare que cela partira en commission, sauf si c'est irrecevable.

La discussion est close.

9.5 Postulat de M. Patrick AUBORT « L'amélioration de la promotion des associations bénévoles proposant des activités destinées aux jeunes »

M. Patrick Aubort donne lecture du développement de son postulat:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commune de Montreux a massivement investi dans des infrastructures, qu'elles soient culturelles, sportives ou d'utilité publique. Avec l'engagement d'un délégué à la culture, puis d'un délégué aux sports, elle vise aussi à optimiser l'utilisation de ces infrastructures et promouvoir dans la mesure de ses moyens les activités des associations sportives, culturelles, d'utilité publique et diverses.

L'USM (Union des Sociétés Montreusiennes), qui avait pour mission de fédérer et promouvoir les sociétés bénévoles, est en dormance depuis un bon nombre d'années faute de combattants. La dernière fête organisée par cette entité date des années 90 et demandait un effort d'organisation énorme. Plus proche de nous, les 21, 22 et 23 septembre 2012, à l'occasion des 50 ans de la commune, nous avons pu constater l'engouement et l'attachement des montreusiens à leurs associations, tant au niveau des participants qu'au niveau du public.

Récemment, le dernier maillon du filet social destiné à la jeunesse a été noué avec l'engagement d'un travailleur social hors murs. Il complète l'armada de professionnels communaux, intercommunaux et cantonaux qui s'occupent journalièrement de nos jeunes en général, et des problèmes plus ou moins graves d'une minorité d'entre eux en particulier.

Mais qu'en est-il de toutes ces associations qui offrent une multitude d'activités extrascolaires? Les connaissons-nous vraiment toutes? Sommes-nous conscients de l'éventail d'activités qu'elles proposent? Le PLR soutient sans concession ce monde associatif encore fortement mû par le bénévolat. Il contribue au développement physique, psychique, social et culturel de chaque jeune. Il permet de créer des liens fraternels ou chaleureux avec d'autres jeunes, de leur âge, plus âgés, plus jeunes ou même des adultes.

Il apprend l'entraide, la solidarité, à se structurer, à se prendre en charge, à prendre des responsabilités, ses responsabilités, bref la vie en communauté avec ses règles et ses limites. Si, ces dernières années, des moyens sociaux professionnels extrêmement lourds et coûteux ont été fortement développés, le PLR estime qu'il est primordial de promouvoir en parallèle, de manière coordonnée, efficace et néanmoins avec des coûts proportionnellement très modestes, les activités destinées à cette majorité de jeunes assoiffés d'envies diverses de se dépenser ou d'apprendre.

Quelles sont donc les associations capables de répondre à l'attente des bambins, des écoliers, des ados et de leurs parents? Où trouver les informations y relatives? En plus de leurs activités habituelles, comment ces associations communiquent-elles? Les associations montreusiennes suffisent-elles? En cas de manque, dans quelle région et à quelle distance se situe ce que l'on recherche de particulier?

Essayez donc d'effectuer des investigations sur Internet! Seules quelques associations fortement médiatisées apparaissent aisément. Essayez de rechercher une liste non exhaustive, même sur le site communal (cela, c'était avant la présentation de ce soir), avec l'ancien site ce n'était pas évident. On arrive enfin tant bien que mal sur le site de Sport Info Riviera. Et pour les autres types d'activités? Et même si vous parvenez à consulter l'un ou l'autre des sites, parents ou enfants aimeraient pouvoir poser des questions. Ces associations ont-elles toutes les moyens d'avoir un secrétariat plus ou moins permanent?

N'attendons pas le désœuvrement et la sédentarisation qui, nous le voyons bien, nous coûtent de plus en plus cher, pour agir. Il faut absolument faciliter les contacts et inciter les parents à diriger leurs enfants vers nos associations. Afin d'aider la Municipalité et surtout les délégués dans leurs réflexions, voici quelques suggestions dont le PLR se réjouit de débattre en commission:

Pour les associations montreusiennes:

Dans le cadre de la refonte du site Internet de la commune de Montreux, une meilleure lisibilité et un guidage plus direct sur l'ensemble de nos associations seraient souhaitables. Donc il est bien que le site soit sorti, et je pense que, en commission, on pourra avoir une présentation plus spécifique à ce sujet.

Pour les associations complémentaires qui se situent dans le district:

Une régionalisation des informations, un meilleur référencement, avec des liens adaptés vers des sites généraux tels que Sport Info Riviera ou un site identique pour la culture, pour les associations d'utilité publique ou les autres activités, semblent indispensables.

Et enfin la mesure majeure que je propose dans le cadre du postulat.

Un marché communal des associations:

A la rentrée scolaire, durant quelques heures, à la fin de la journée qui paraîtra la plus adaptée aux associations, aux écoles, aux parents, et à la Municipalité, la mise sur pied d'un véritable marché des activités associatives destinées aux écoliers et aux jeunes montreusiens serait une idée novatrice. Toutes les associations disposeraient d'un petit emplacement de dimension identique pour promouvoir ces activités par contact direct, photos ou projections vidéo, ce qui permettrait de prendre des inscriptions. Football, natation, rink-hockey, tennis de table côtoieraient en toute simplicité le corps de musique, les scouts, le sauvetage, les jeunes pompiers, le théâtre, etc.

Afin de pouvoir en débattre et étoffer ces idées, je vous remercie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de transmettre ce postulat à une commission pour étude et rapport. »

Ce postulat sera transmis à une commission nommée lors de notre prochaine séance.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

10. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

M. le Président déclare que l'on n'a pas reçu de réponse de la Municipalité. On passe donc directement au développement des interpellations.

10.1 Interpellation de M. Olivier Gfeller concernant la position de la Municipalité face à l'application de la Lex Weber

M. Olivier Gfeller donne lecture de son interpellation:

« Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le 11 mars 2012, l'initiative Weber était acceptée par le souverain. 58 % des Montreusiennes et des Montreusiens ont accepté ce texte. Dans notre commune, les

loyers sont chers, trop chers. Beaucoup quittent notre commune, y compris d'anciennes élu-e-s de ce Conseil, pour trouver un logement abordable ailleurs. En votant pour l'initiative Weber, les citoyens de la commune ont compris que les milieux de la construction devaient désormais construire pour les habitants et non plus pour faire de l'argent facile en vendant, comme résidences secondaires, appartements, maisons ou bâtiments.

Nous avons ensuite appris, de différentes instances, que la commune avait déjà dépassé la limite de 20 % de résidences secondaires au-dessus de laquelle on ne devrait plus aller. Les chiffres étaient différents suivant les instances consultées, mais la Municipalité de Montreux avait bien confirmé cet état de fait dans sa réponse à une interpellation de notre collègue Daniel Manzini. Les choses étaient claires: à Montreux, on ne pourra plus construire de résidences secondaires. Soulagement pour beaucoup; enfin on va penser à ceux qui subissent la crise du logement et construire pour eux.

Dans le quotidien 24 Heures du 7 mai 2013, un article consacré à la future Lex Weber comportait une longue citation de notre Municipal de l'urbanisme et des équipements publics, qui affirmait vouloir tout faire pour prouver que le taux de résidences secondaires était inférieur à 20 % sur la commune de Montreux. Il était précisé que tous les services avaient été mobilisés dans ce but. Et la conclusion était sans équivoque: "Si nous sommes à 19,8%, nous demanderons le retrait."

Voilà une prise de position qui se situe clairement dans la droite ligne de tous ceux qui sont prêts à tout pour s'opposer à l'application de la Lex Weber. Voilà une prise de position qui marque un soutien à cette construction forcée de résidences secondaires qui a tant contribué à la hausse des loyers. Voilà une prise de position qui se place clairement à l'opposé de la volonté populaire.

C'est pourquoi je pose à la Municipalité les questions suivantes:

- La position exprimée dans l'article susmentionné est-elle celle de la Municipalité?
- Si c'est le cas, quant a été prise la décision de tout entreprendre pour sortir de la liste fédérale des communes abritant plus de 20 % de résidences secondaires? Pourquoi n'y a-t-il pas eu de communication à ce sujet?
- Où en sont les analyses approfondies dans lesquelles nos services se sont "impliqués très fortement", selon les termes même du Municipal de l'urbanisme dans cet article?

Je précise juste une chose que j'ajoute à mon texte. Vous avez entendu que le Tribunal fédéral a rendu sa décision cet après-midi. La décision de déposer cette interpellation s'est faite avant, et il n'y a pas d'implication par rapport à cette nouvelle qui vient de tomber. Merci pour votre attention. »

La discussion ouverte.

M. le Municipal Christian Neukomm se permet de rebondir sur une partie du texte, quand le quotidien « 24 Heures » du 7 mai 2013 est cité, pour un article consacré à la future Lex Weber, qui comportait une longue citation de notre Municipal qui affirmait vouloir tout faire pour prouver que le taux de résidences secondaires était inférieur à 20 %, etc., M. Neukomm se permet, parce qu'il a le document de presse sous les yeux, de relire la citation que le journaliste lui a prêté: « Les calculs de la Confédération sont suffisamment suspects pour que nous soyons impliqués très fortement dans l'analyse. »

M. le Municipal Christian Neukomm s'explique. On a reçu du canton un listing de toutes les communes qui dépassaient le 20 % de résidences secondaires, avec des chiffres qui tenaient compte d'une première estimation des années 2000 et d'une deuxième estimation, approximative, des années 2010.

Il s'est avéré que ces chiffres étaient fortement suspects dans la mesure où, par exemple, le nombre de résidences principales, qui en 2000 étaient d'environ 7'800, passait à 4000 en 2010, ce qui est impossible. C'est ce qui a mis la puce à l'oreille.

La question qui s'est posée, c'était de dire, dans la mesure où l'on doit affiner des chiffres: essayons de trouver le bon moyen de les affiner. On a essayé d'utiliser le principe de la LHR, via le registre cantonal des bâtiments, qui malheureusement n'a pas permis de donner un ratio qui soit réel et applicable, parce que le calcul fait avec cette base technique nous amenait à un taux improbable de 3 %. Donc, on pense bien qu'il n'était pas possible de se baser sur ce taux-là.

Suite à cela, on a effectué un travail avec l'Office de la population, le Service des finances et le Service de l'urbanisme. On est en train de mettre en place un système de calcul qui affinera les chiffres du canton.

Quand le journaliste a demandé à M. Neukomm où on en était, il lui a donné les approximations que tous connaissent, qui sont entre 24 % et 26 %. Le journaliste a alors demandé ce que l'on comptait faire. M. Neukomm a répondu qu'il faudrait recompter ce qui a été demandé, de manière à pouvoir ne serait-ce que confirmer le chiffre que le canton a donné ou l'infirmier.

Bien évidemment si, par un heureux hasard, on arrivait à descendre en dessous des 20 %, naturellement on signalerait au canton que l'on n'est plus concerné comme un certain nombre de communes l'on fait, par exemple Villeneuve.

La Municipalité n'a de loin pas l'idée de vouloir tout faire pour empêcher d'arriver à ce chiffre. M. le Municipal Christian Neukomm rappelle toutefois, que la politique communale en matière de logement, depuis quelques années s'applique systématiquement sur toutes les nouvelles constructions, en négociant avec les promoteurs un minimum de 20 % de résidences à loyers abordables, de manière à justement augmenter ce ratio de résidences principales, et de faire par là diminuer le chiffre dans des normes que l'on espère un jour atteindre, soit en dessous de 20 %. Mais l'idée n'est pas de faire une quelconque pression là-dessus.

M. le Municipal Christian Neukomm espère, de cette manière, avoir répondu aux questions de M. l'Interpellateur. Il n'y a pas répondu directement mot pour mot, mais il lui semble avoir fait un peu le tour des problèmes soulevés.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller déduit des propos de M. Christian Neukomm que la Municipalité n'a pas pris position sur ces questions. Parce que les propos de M. Neukomm, dans le journal, sont sans équivoque. La Municipalité affiche une position qui tend, et ce qui vient d'être dit le confirme, à vouloir tout faire pour atteindre moins de 20 % de résidences secondaires.

M. Olivier Gfeller l'espère aussi, mais la question, c'est la façon d'y arriver. Est-ce que c'est en arrivant à tout prix avec des chiffres, et en les forçant ou bien c'est parce qu'un jour les Montreusiens auront suffisamment de logements abordables? Cela, c'est la vraie question.

Et ce qui a surpris beaucoup de monde dans la commune, c'est que les citoyens montreusiens ont montré clairement leur soutien à la Lex Weber. On a le sentiment que dans un canton voisin, on fait tout pour essayer de la contourner. On peut le comprendre, parce que, là-bas, les gens ont voté massivement contre la Lex Weber.

Ici, cela a choqué du monde. Et M. Olivier Gfeller trouve, personnellement, que le volontarisme quand même affiché, qu'il sent dans les propos de M. Christian Neukomm, est un peu gênant.

En ce qui concerne M. Gfeller, il maintient le malaise qu'il a éprouvé en lisant cet article, et aussi un peu en écoutant M. Neukomm.

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz, trouve que dans un certain sens, la question de savoir si l'on est juste au-dessus ou juste au-dessous de la barre des 20 % n'est pas absolument essentielle.

Il est clair qu'il imagine que la commune de Montreux sera jugée à la même aune que les autres communes de Suisse. C'est-à-dire qu'il y aura des critères pour estimer ce qui est résidence principale ou secondaire. Il y aura probablement une petite marge d'interprétation, mais de toute évidence il y a beaucoup de résidences secondaires sur la commune. Ceci dans le fond n'est qu'une question d'étape.

La Lex Weber a dit que l'on ne pouvait plus aller au-dessus de 20 %, si on est au-dessus de 20 %. On n'est pas forcé de redescendre, mais on ne peut pas continuer à construire. Si on est juste en dessous de 20 %, on peut aller jusqu'à 20 %. C'est probablement à peu près la situation dans laquelle l'on est dans la commune, on est soit juste en dessus, soit juste en dessous. Cela ne change plus grand-chose. La réalité c'est que l'on ne pourra plus construire massivement, à l'avenir, des résidences secondaires.

Mais, M. Emmanuel Gétaz doit dire qu'il a été surpris, plus que par la déclaration de M. le Municipal, par la réponse que la Municipalité propose de donner à son postulat, qui a été approuvé par le Conseil en 2012, par lequel il demandait une étude synthétique des dispositions légales ou réglementaires existantes dans d'autres communes de Suisse en vue de résoudre la problématique des lits froids ou des résidences secondaires en grand nombre.

La réponse a été lue, puisque l'on a reçu cette communication, c'est: « Ecoutez, la Lex Weber a passé, donc il n'y a plus d'objet à ce postulat. » Bien sûr que non, il y a un objet absolument clair. La question de la Lex Weber ne résout pas le problème des lits froids, quand on a 20 % de lits froids ou plus, comme dans la commune de Montreux, on doit se pencher là-dessus.

M. Emmanuel Gétaz a fait le calcul: une part de 20 % de lits froids représente environ une capacité d'accueil de 5'000 à 6'000 habitants sur cette commune. Il a été assez modeste, il a calculé large, il a fait attention, il ne voulait pas exagérer. Et c'est 5'000 à 6'000 possibilités pour des personnes de se loger, sans que l'on construise un bâtiment de plus.

Alors il invite en tout cas son collègue Olivier Gfeller, quand il demandera à ce que son postulat reçoive une réponse, à ce qu'il l'appuie, parce que, pour l'instant, M. Emmanuel Gétaz réfute catégoriquement la réponse municipale, qui dit: « La Lex Weber a passé, donc il n'y a plus d'objet à ce postulat ». Il faut se pencher sur la question de ces lits froids, que l'on soit à 19 %, 20 % ou 22 %, cela ne change rien. Il

faut essayer de faire baisser ce pourcentage, il faut essayer de revenir à 10 %, 12 % peut-être, il n'en sait rien. Cela doit faire partie de la réponse qu'il demandera et c'est comme cela que l'on verra réapparaître peut-être, sur le marché du logement montreusien, des centaines et des centaines de logements, sans devoir construire un logement de plus, de manière à loger des gens.

M. Emmanuel Gétaz est en tout cas plus attentif à la réponse municipale à son postulat qu'à la déclaration faite dans la presse, parce que l'on sait que les déclarations dans la presse sont parfois un peu biaisées.

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli tient à préciser quelques éléments. Il est vrai que 26 %, 24 %, 22 %, 28 %, il peut rejoindre ce qui vient d'être dit, ce n'est pas forcément très fondamental de savoir le chiffre.

En revanche, on a reçu l'ordre du canton, qui l'a reçu lui-même de la Confédération, d'affiner les chiffres. Et c'est dans ce sens-là, par exemple, que l'on a pu voir dans certains articles parus récemment que des communes, en affinant leurs chiffres, ont démenti les premiers chiffres sortis de la Confédération, par exemple Villeneuve, qui a fait ce travail, non pas de façon forcée pour transformer ou maquiller, s'il peut se permettre cette expression, des résidences secondaires en résidences principales, mais par une analyse et une étude de terrain plus fouillées.

Et c'est dans ce sens-là que l'on n'a pas le choix de faire ou ne pas faire cette analyse actuellement, qui sur le territoire de la commune de Montreux, prend un peu plus de temps, respectivement un peu plus de complications, notamment parce que la loi d'application de la Lex Weber n'a toujours pas été rédigée et votée par les Chambres fédérales. Libre à elles de prendre les délais qu'elles souhaitent, mais qui posent quand même quelques problèmes par rapport à des aspects de définition.

Pour chacun d'entre nous, une résidence secondaire, c'est relativement simple. C'est une résidence dans laquelle quelqu'un n'habite pas tout le temps. Alors maintenant, le tout le temps c'est combien? C'est quatre nuits, c'est cinq nuits, c'est plus, c'est moins? Ensuite, dans les préparatifs de l'Administration fédérale, un des éléments, c'est le domaine fiscal. Comment fait-on avec un certain nombre de montreusiennes et de montreusiens qui habitent Montreux, qui ont leur domicile fiscal dans la commune, payent leurs impôts dans la commune, mais ont leurs résidences secondaires sur le territoire de la commune? Est-ce que cela est à compter dans les résidences secondaires ou cela ne l'est pas?

M. le Syndic Laurent Wehrli ne veut pas faire tout le débat ce soir, car il pense que les uns et les autres pourraient avoir des définitions différentes, et c'est là où on est dans une forme d'incertitude. Mais, à nouveau, on est clairement avec du 24 % ou du 26%, mais on est certainement et sûrement au-dessus du 20 %.

Donc la question de faire en sorte que l'on soit en dessous, de manière caractérisée, ce n'est pas cela l'objectif de la Municipalité, c'est ce que M. Christian Neukomm vient encore de redire: c'est d'être sûr avec les chiffres. C'est d'être sûr parce que, évidemment, on a des questions qui sont liées à cela.

Il est du devoir de la Municipalité d'avoir des réponses qui sont assurées dans ce cadre-là, à commencer par celles qui sont ordonnées de la part du canton et de la Confédération.

Maintenant, par rapport au postulat de M. Gétaz, M. Wehrli reconnaît que la formule du texte doit être affinée. D'ailleurs, cette communication n'est pas la réponse, il y aura une réponse qui sera donnée à ce postulat. A la question de l'étude, par rapport à la limitation du nombre de résidences secondaires, la Lex Weber répond d'une certaine manière, si on peut le dire ainsi, pour ne pas dire qu'elle y répond de manière tout à fait claire.

Ce qui est derrière, c'est la remise à disposition de ces appartements, tout en respectant la propriété privée, qui est évidemment une décision qui est ancrée dans les strates suisses et dans la Constitution fédérale. Donc évidemment que des solutions devront certainement être trouvées, dans le respect de cela.

Pour le reste, on a, il est vrai, et M. le Syndic Laurent Wehrli le rappelle encore ici, c'est ce que vient de dire M. Olivier Gfeller, que peut-être le moyen le plus affirmé, le plus assuré et sans aucun doute le meilleur qui permettra peut-être un jour et un jour prochain à Montreux d'être en dessous des 20 %, c'est d'avoir encore plus d'appartements en location, c'est d'avoir encore plus d'appartements pas forcément à loyers modérés, mais en tout cas en location, respectivement même vendus, mais pour des habitants « lits chauds », s'il peut les appeler ainsi, et on a évidemment, avec un certain nombre de projets, que cela soit Publica dont les appartements seront à disposition dans quelques jours, que cela soit le bâtiment de la Migros à Clarens, dont les appartements seront aussi à disposition dans quelques jours, que cela soit avec les projets Harmony, les projets Moraz, Corsaz, rue du Lac 118, pour ne prendre que quelques exemples des PPA qui sont à bout touchant, pour arriver devant la table de la Municipalité, respectivement du Conseil communal. On a ici, en tout cas dans tous ces PPA, pu négocier avec les investisseurs 20 % de loyers modérés, en partenariat avec nos coopératives montreusiennes, respectivement de pouvoir travailler sur cette opération-là, afin de renforcer.

Et ce sera bien ce moyen-là qui permettra, peut-être un jour, d'être en dessous de 20 %. Cela ne changera pas forcément la vie de la commune de Montreux, en tout cas pas celle de la Municipalité, sauf que cela permettra d'apporter des réponses à ceux qui posent un certain nombre de questions, à commencer par le canton et la Confédération.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller remercie M. le Syndic Laurent Wehrli pour sa réponse circonstanciée, parce qu'on lui a reproché parfois d'être long, mais il croit qu'effectivement, sur ce point, c'était important.

Contrairement à M. Gétaz, M. Gfeller croit que la volonté politique affichée par une Municipalité, par rapport à un objet de cette importance, est également importante aux yeux des citoyens.

M. Gfeller comprend mieux maintenant la citation de M. Neukomm: il faisait une réponse technique. Mais dans l'article, cela ressort comme une prise de position politique, et c'est ce qui était fâcheux. Il croit qu'il était important que la Municipalité réponde là-dessus, que l'on sache que la question c'est de répondre aux instances qui nous interrogent, puis d'avoir des chiffres précis mais qu'il n'y a pas de volonté de la Municipalité, comme cela a été fait un petit peu ailleurs, d'essayer de contourner une future Lex Weber. Parce que M. Gfeller croit que là, la volonté populaire s'est exprimée et elle est importante.

M. Gfeller se permet juste de dire à M. Gétaz qu'ils n'ont pas été souvent divergents sur ces questions. Mais M. Gfeller donnera toute l'importance que l'on peut donner à la proposition de M. Gétaz et il ne la minimisera pas, contrairement à ce que M. Gétaz vient de faire avec la sienne.

La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

10.2 Interpellation de M. Emmanuel Gétaz intitulée: « Quelles garanties de pérennité pour le NED, le skatepark et le Galetas du CSP? »

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son interpellation:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a annoncé récemment qu'elle dénoncerait définitivement au début de 2016 les baux des locataires du bâtiment Held, qui animent cet endroit sur le plan associatif, culturel et sportif depuis plus de quinze ans pour certains.

En d'autres termes, ces locataires, qui ont contre vents et marées maintenu des animations et services de haute qualité au bénéfice de la population, notamment des jeunes, vont se retrouver dans la même situation qu'avant le rachat de la parcelle et du bâtiment Held par la commune.

La raison de cette dénonciation des baux serait la nécessité, si j'ai bien compris, de préparer la réalisation d'un projet de bâtiment administratif avec d'autres fonctions, dans lequel devrait d'ailleurs venir s'inscrire au moins le NED, éventuellement aussi le conservatoire pour sa section jazz, si l'on en croit les déclarations écrites de la Municipalité.

Rappelons qu'un postulat de notre collègue Zulauf propose aussi d'étudier l'installation d'un musée à cet endroit.

Dans les faits, on voit bien qu'un large débat reste nécessaire quant à l'utilisation de cette parcelle et à la conservation ou non du bâtiment historique de l'ancienne menuiserie Held.

Dans ce cadre, il va de soi que la Municipalité se doit de trouver des solutions pour garantir la pérennité du NED, du skatepark et du Galetas durant les transformations ou la reconstruction du bâtiment Held ou d'autres bâtiments sur cette parcelle.

La dénonciation des baux étant annoncée pour début 2016, comme déjà dit, il reste donc moins de trois ans à la Municipalité pour trouver des solutions assurant cette pérennité.

Je rappelle qu'un postulat que j'avais déposé et qui fut pris en considération le 27 janvier 2010 demandait qu'on étudie les possibilités d'utiliser les infrastructures communales existantes pour une relocalisation temporaire du NED, du skatepark et du Galetas.

Le 2m2c était notamment envisagé comme lieu d'accueil provisoire, en attendant le retour du NED dans un bâtiment Held rénové ou nouveau.

En matière d'exploitation nocturne, comme dans le cas du NED, toute solution même temporaire peut poser d'énormes problèmes d'acceptation par le voisinage, qui fait généralement usage des voies juridiques pour s'opposer, puis pour recourir.

On sait que la majorité des projets d'implantation de nouveaux lieux culturels musicaux, exploités la nuit, se heurtent à des obstacles de ce genre et qu'il faut des années pour parvenir éventuellement à les surmonter.

Concernant le skatepark, on sait qu'il a besoin d'une surface très importante, à loyer très bas, facilement accessible par les transports publics pour les jeunes qui le fréquentent.

Quand au Galetas du CSP, il a besoin de place et d'un accès facilité, proche du centre ville.

Je suis donc préoccupé en constatant qu'il reste moins de 3 ans à la Municipalité pour trouver une relocalisation pour le NED, le skatepark et le Galetas.

Je souhaite dès lors poser à la Municipalité les questions suivantes:

- La Municipalité a-t-elle déjà commencé à rechercher les espaces nécessaires à une relocalisation, provisoire ou définitive, pour ces trois locataires du bâtiment Held?
- Si oui, dans quel délai pense-t-elle pouvoir présenter un préavis devant le Conseil?
- Si non, comment pense-t-elle parvenir à résoudre cette problématique dans le délai qui reste avant la fin des baux?

Je remercie la Municipalité de sa réponse, orale ou écrite. »

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Alain Feissli déclare que l'on peut tout d'abord remercier M. Emmanuel Gétaz pour son interpellation qui réactive un dossier, dans les mémoires, puisque c'est un dossier qui est très actif autour de la table municipale.

M. Feissli veut d'abord apporter une correction technique avant de venir sur le fond, à savoir que les baux ne seront pas dénoncés pour 2016. Les différents baux ont fait l'objet d'une procédure et toute procédure éteinte, la dénonciation est irrévocable au 31 mars 2016, dans les faits déjà. Il n'y aura donc pas de dénonciations complémentaires, puisque dans les faits ils sont déjà dénoncés, toute procédure éteinte.

Ceci étant dit, la Municipalité a travaillé sur un certain nombre de pistes. Ces pistes se sont réparties également en fonction d'un certain nombre de services, mais la Municipalité n'a pas encore arrêté d'une manière définitive sa stratégie en la matière.

Donc finalement faute de pouvoir donner une position officielle de la Municipalité ce soir M. le Municipal Alain Feissli ne pourrait que délivrer un certain nombre d'hypothèses sur lesquelles la Municipalité a travaillé. Donc il sera répondu formellement par écrit à l'interpellation de M. Emmanuel Gétaz, la Municipalité pouvant ainsi consolider ce qu'il y a lieu, certaines pistes ayant été travaillées jusqu'à ce jour.

La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

10.3 Interpellation de M. Christophe Privet concernant l'affaire du SIGE

M. Christophe Privet a la parole.

Il va lire son interpellation, mais tout comme M. Olivier Gfeller, il a pris un peu d'avance. Il avait donc écrit son interpellation un peu plus tôt que l'article qu'il a reçu du « Régional » il y a deux heures, au départ de notre Conseil. Il va donc y revenir durant le développement de son interpellation.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Lors de notre séance du 24 avril 2013, je me suis permis d'interpeller la Municipalité et, plus particulièrement, les deux Municipaux nous représentant au comité de direction du SIGE, MM. Caleb Walther et Christian Neukomm.

Je tiens ici à rappeler les trois questions que je leur ai soumises et je précise une nouvelle fois que ces dernières sont dans un objectif de connaître l'état d'esprit de nos deux représentants, et les questions étaient les suivantes:

1. Les membres montreusiens du comité de direction étaient-ils au courant de cette affaire?
2. S'ils n'en n'ont pas été informés, quelles mesures comptent-ils prendre en tant que représentants montreusiens?
3. Iraient-ils jusqu'à demander la démission du Président du comité de direction, qui n'a pas informé son comité alors qu'il était au courant depuis plus de quatre ans?

Monsieur le Municipal Caleb Walther a souhaité, comme il ressort de notre séance du Conseil communal du 24 avril 2013, ne pas répondre à ces trois questions, en arguant qu'une communication serait prioritairement faite auprès des membres du conseil intercommunal du SIGE le lendemain de notre Conseil.

De plus, selon notre Municipal, il était important d'être prudent car les informations n'étaient pas encore connues sur un plan judiciaire mais uniquement dans la presse. Le seul problème, dans sa réponse concernant les trois questions précédemment rappelées, est que ces dernières ne touchaient en rien un "secret d'enquête" mais étaient issues de l'interview parue dans le Régional dans lequel le Président du Codir du SIGE avouait ses manquements.

En conséquence, sur les bons conseils de notre Municipal, je me suis rendu à la séance du Conseil intercommunal du SIGE afin de prendre connaissance de leur communication. Comme beaucoup des membres présents, je suis resté entièrement sur ma faim car, en réalité, le seul message qu'il y a eu de la part du Codir a été de transmettre "que le Codir ne communiquera pas sur ce dossier". Il va de soi que je ne vais pas m'étendre ce soir sur ce que je pense de la qualité de la transparence offerte par ce dernier. Le lendemain, la presse a extrêmement bien décrit la frustration ressentie par les différents participants.

Et ce soir encore, de nouveaux rebondissements, que j'ai reçus il y a deux heures, au démarrage de ce Conseil. Donc l'article de Serge Noyer. Je vais juste lire les têtes de chapitres, le titre étant simplement "classé confidentiel: les petits secrets du SIGE". Les titres étant: "Cochonneries peu éthiques", "république bananière", "la gangrène des rumeurs", "affaire louche", "campagne de dénigrement", "climat des audits faussé", "extrême gravité", "les motivations occultes du CoDir". Voilà, ce sont les titres de chapitres. J'invite mes collègues à aller lire l'article plus longuement sur le site.

Par contre, j'attends ce soir de la part de notre Municipalité, et ce conformément à notre règlement de ce Conseil communal, qu'elle réponde maintenant oralement aux

trois questions posées lors du dernier Conseil. Si cette dernière persiste à garder le silence, il sera clair pour tous que qui n'y répond pas y consent et qu'en définitive, il faudra, au moment opportun, en tirer les conclusions qui s'imposent. A cet effet, je vais profiter de poser une question complémentaire à la Municipalité au sujet du postulat de M. Olivier Mark, qui devra être traité d'ici au 30 juin 2013, dont le titre est "En cas d'arrêt de l'activité de l'abattoir intercommunal, comment Montreux pourrait continuer à réaffecter les installations et valoriser le quartier concerné?"

Selon l'état de l'étude des motions, postulats et pétitions en suspens sur ce sujet, la Municipalité déclare: "La situation économique de l'abattoir s'est cependant fortement améliorée ces deux derniers exercices, et la poursuite des activités sur le site, souhaitée sous condition d'équilibre financier par les autorités du SIGE, est aujourd'hui garantie à moyen terme."

Après le problème évoqué dans mes trois précédentes questions, la Municipalité n'est-elle pas trop optimiste dans sa vision actuelle suite au licenciement abrupte du directeur du SIGE?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses à mes questions. »

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Caleb Walther répond que c'est très volontiers que la Municipalité va répondre ce soir à ces trois questions, voire même à la 4^{ème}, la question complémentaire.

Tout d'abord, M. Walther tient à s'excuser si M. Privet a passé un moment un peu longuet lors du Conseil intercommunal du SIGE. Son propos n'était pas de dire: « Venez, cela va être passionnant. » C'est simplement qu'il lui semblait quand même devoir respecter une certaine priorité, et la priorité, c'était de s'adresser en premier au Conseil intercommunal du SIGE, avant de s'adresser au Conseil communal, tout comme il faut bien comprendre que l'on préfère parfois informer le Conseil en premier. C'était dans un souci de priorité, et non pas une annonce d'une séance et de communications palpitantes. Donc M. le Municipal Caleb Walther s'excuse s'il n'a pas été clair sur ce point.

En ce qui concerne la première question posée, la réponse est que l'on n'était pas au courant. M. Walther peut très volontiers le confirmer maintenant.

En réponse à la deuxième question, M. Walther déclare que les mesures, on entend bien qu'il s'agit de mesures en termes d'organisation du Comité de direction, parce que pour les autres mesures, tout le monde sait ce qui a été pris. Là, très clairement aussi la priorité, avant de donner la réponse sur leur état d'âme, il s'agissait pour eux d'échanger avec leurs collègues du Comité de direction. Cela a été fait, cela va continuer à être fait.

Ce que M. le Municipal Caleb Walther peut dire maintenant, c'est que, très clairement, on estime que la faute de M. Martin – il utilise le terme faute parce qu'il l'a reconnue lui-même – est certes une faute minime. Mais les conséquences de celle-ci sont importantes. Et l'on juge finalement là le problème posé par cette faute, faute minime parce que M. Martin a pensé que cela allait se régler. Par contre, on se rend compte que cela n'a pas le cas. Il n'a pas assuré le suivi et contrôlé et corrigé. Les conséquences de cette faute sont importantes. Partant de là, on lui a dit qu'à sa place, on démissionnerait. M. Neukomm a été plus loin, en précisant que lui, il demandait formellement sa démission. M. Walther n'a pas été jusque-là la dernière

fois qu'il a eu l'occasion d'en discuter au Comité de direction. On peut voir ainsi que l'on est tout à fait transparent et que l'on n'a rien à cacher par rapport à cela.

Les nouveaux éléments tendent à montrer, et M. le Municipal Caleb Walther le reconnaît tout à fait, selon sa perception des choses, M. Neukomm avait raison. On voit que ces conséquences ne permettent pas d'avoir un message clair, là il parle de la part du Comité de direction. Il faut montrer que les décisions que l'on prend, on les accepte, mais on en tire aussi les conséquences pour soi-même.

Selon M. Walther, le dossier évolue et il montre que la démission de la présidence de la part de M. Martin, devient de plus en plus nécessaire. M. Caleb Walther croit ainsi avoir aussi répondu à la 3^{ème} question.

Il ne sait pas si M. Privet attendait autre chose à la deuxième ou si les deux autres étaient à fusionner.

Ce que M. le Municipal Caleb Walther aimerait dire maintenant, pour répondre quand même un petit peu à la 4^{ème} question, à savoir si l'on n'est pas trop optimiste envers l'avenir des abattoirs, suite au licenciement de M. Higy.

Si la question est: a-t-on mesuré que le licenciement d'un directeur exécutif, c'est quand même quelque chose d'important, qui a de lourdes conséquences? Alors même si la presse laisse à penser que l'on n'a pas su le faire, la réponse est oui, on mesure l'impact de cette décision. Cette décision a été mûrement réfléchie. On sait tous à peu près depuis quand ces réflexions durent.

Donc, on sait que la situation, maintenant, est difficile. On sait par contre et on a constaté que le SIGE continue à fonctionner, et fonctionne bien, notamment grâce au travail important et au travail de qualité des responsables d'unités, qui sont des professionnels, qui connaissent très bien leur dossier.

Donc, voilà, on a décidé du licenciement du directeur exécutif, quelle que soit l'organisation, c'est une décision importante, qui a de lourdes conséquences et qui doit être assumée. On est là pour l'assumer, et les responsables d'unités sont également là pour aider dans ce travail. Avec cela, on est modérément optimiste, mais on est conscient de la difficulté de la tâche.

M. le Municipal Caleb Walther espère ainsi avoir répondu aux questions de M. l'Interpellateur.

M. Christophe Privet tient à remercier M. le Municipal Caleb Walther, qui a été là d'une clarté et d'une franchise parfaites, et M. Privet est content d'entendre cela ce soir, et particulièrement les propos prêtés à M. le Municipal Christian Neukomm.

M. Privet est également content de constater qu'il y a parfois des réalités, et que là, on ne fait pas corps pour faire corps, il y a un bateau à gérer. M. Walther vient de démontrer ce soir par ses réponses qu'il prend ses responsabilités. Personnellement, M. Privet en est satisfait et content. La main doit être passée à nos représentants au SIGE, qui devront gérer ce dossier.

Quant à M. Privet, il en a fini avec cette partie puisqu'il lui a été répondu admirablement bien et avec franchise, il le répète encore une fois, à ses questions. Donc oui, les réponses de M. le Municipal Caleb Walther le satisfont parfaitement et il relève le courage qu'il a ici de ne pas être solidaire à tout prix, lorsque la situation est difficile.

M. le Président a cru comprendre que M. l'Interpellateur était satisfait, mais il ouvre quand même la discussion.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

10.4 Interpellation de M. Alexandre Staeger au nom du groupe Montre Libre au sujet du temps de travail des Municipaux

M. Alexandre Staeger donne lecture de son interpellation:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Alors là je vous passe l'énumération des titres et fonctions, mais comme M. le Syndic insiste...

Monsieur le ...

- président de Pro Familia Suisse (PFS),
- président de la Fondation du MOB Historic,
- président du Conseil de politique sociale du Canton de Vaud (CPS),
- vice-président de l'Office du tourisme vaudois (OTV),
- vice-président du Conseil d'administration de la SA du Casino Barrière de Montreux,
- vice-président de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique,
- membre du Comité de l'Union des communes vaudoises (UCV),
- membre du Conseil d'administration de la SA du Centre des Congrès de Montreux SA,
- membre du Conseil d'administration de la SA de la Compagnie générale de navigation – Belle Epoque,
- membre du Conseil d'administration du Blonay-Chamby,
- membre du Comité de Montreux-Vevey Tourisme,
- membre de la Commission cantonale consultative en matière de défense incendie (CCDIS),
- membre de la Députation suisse au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (CPLRE),
- trésorier de la Fondation du Château de Chillon,
- conseiller de la Confrérie des Vignerons,
- le meilleur des syndics possible,
- président de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (FSSP),
- député au Grand Conseil,
- et, certainement, nous l'espérons, prochain président du Grand Conseil.

Pris séparément, chacun de ces engagements relève des plus louables.

A cela s'ajoute le fait que l'intéressé déclare lui-même continuer d'exercer une partie de son activité professionnelle.

En partant du principe que notre syndic consacre en moyenne au moins quarante minutes par semaine à chacun des 15 premiers mandats cités ci-dessus, cela représente 40 heures par mois (10 h / sem. x 4), soit la durée moyenne d'une semaine de travail, et correspond à plus que 0.2 EPT ou qu'un 20 %.

Viennent ensuite les postes de syndic, à 80 % officiellement, mais effectivement plus proche d'un 100 %, puis de président de la Fédération des sapeurs-pompiers dont on peut estimer qu'il représente un 5 à 10 %, d'après ce que l'on m'a dit, c'est un peu plus important qu'autre chose, et de député, qui représente au minimum un 20 %, puisqu'il y a un jour par semaine de Grand Conseil.

Pour l'année prochaine, le poste de président du Grand Conseil représente une surcharge de travail de 25 % à 30 %, tenant compte du travail d'organisation du Grand Conseil et de l'énorme devoir de représentation qu'incombe la partie honorifique de cette fonction.

A cela s'ajoute l'activité professionnelle, difficile à estimer, mais qui doit nécessairement occuper au moins un 10 % du temps de travail.

On récapitule, en comptant au plus bas: syndic 80 %, député 20 %, président du Grand Conseil 25 %, président des sapeurs pompiers suisses 5 %, divers mandats tout à fait louables 20 %, activité professionnelle 10 %... cela fait déjà au moins un 160 % et très probablement plutôt un 180 % à 200 %.

Certes le travail éloigne-t-il de nous l'ennui, le vice et le besoin, comme le dit Voltaire, mais cela représente tout de même 70 à 80 heures par semaine. A côté de cela, un ouvrier chinois, qui travaille pourtant déjà plus de 60 heures par semaine en moyenne, fait bien pâle figure... (<http://www.humanite.fr/monde/conditions-de-travail-en-chine-la-fidh-pointe-la-r-541815>)

Nos questions sont les suivantes.

1. La fonction de syndic, rémunérée de manière très importante, largement au-dessus d'un salaire moyen pour un équivalent d'un 80 % du temps de travail, permet-elle raisonnablement de s'engager dans autant de mandats supplémentaires en même temps?
2. La Municipalité estime-t-elle que le taux d'occupation de 60 % pour les Municipaux et de 80 % pour le syndic soit trop élevé pour pouvoir permettre à ses membres d'accepter suffisamment de mandats en dehors de leur activité en son sein ou, au contraire, pas assez élevé, de sorte que ses membres doivent chercher à s'occuper ailleurs?
3. La Municipalité devra-t-elle engager du personnel supplémentaire pour soulager notre syndic ou d'autres membres de la Municipalité de leur charge?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation. »

La discussion est ouverte.

M. Jean-Marc Forclaz déclare qu'il a écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention de M. Alexandre Staeger, qui est sans doute pharmacien, vu qu'il pratique des comptes d'apothicaire. Il lui rétorquera de manière extrêmement simple. A-t-il déjà eu l'occasion de poser une question à M. le Syndic sans qu'il soit au courant du dossier que l'on traite? De l'avis de M. Forclaz, c'est cela qui compte.

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que très clairement, dès cet instant, M. Alexandre Staeger a une nouvelle fan, en l'occurrence l'épouse de M. le Syndic, parce qu'elle trouve, tout comme M. Staeger, qu'il travaille beaucoup trop pour cette commune. Mais elle le fait avec un certain bonheur et un certain plaisir, en tout cas depuis 25 ans que cela dure.

M. Laurent Wehrli aimerait remercier évidemment, même si sa modestie a visiblement souffert, de la liste que M. Alexandre Staeger a faite. Il se doit quand même de rappeler que conformément à sa déclaration d'intérêts, que l'on trouve sur le site communal et sur le site du Grand Conseil, puisqu'en l'occurrence c'est la même, ce qui est assez normal quand on est transparent, et bien c'est que tout n'a pas été cité.

Alors comme il est assez tôt ce soir, M. Wehrli se permet de vouloir reprendre la liste au complet..., mais trêve de plaisanteries. Il faut rappeler quand même que parmi, et il pense que la plupart des conseillères et des conseillers qui connaissent la commune et le rôle du syndic ont sans aucun doute réalisé que parmi un certain nombre des titres qui lui sont attribués, il y en a un certain nombre qui sont directement liés à la fonction de membre de la Municipalité, respectivement de syndic, parce que c'est la Municipalité qui a décidé de déléguer M. Wehrli, par exemple, au Casino Barrière, où il y a une place de droit pour un représentant de la Municipalité, au même titre que chacun de ses collègues - on vient de parler du SIGE - a aussi des responsabilités de délégation de ce type-là.

M. le Syndic Laurent Wehrli tient à dire, avant de répondre directement aux questions, qu'il s'agit de parler de la référence, puisqu'il a été cité abondamment des pourcentages, mais pourcentages de quoi?

Conformément à la règle en tout cas du préavis que le Conseil a voté depuis de nombreuses années, qui, à la fin de chaque législature, détermine le taux d'activité et la rétribution des membres de la Municipalité, qui, M. Wehrli le rappelle ici, est inférieure à celui d'autres villes vaudoises, puisqu'il est mentionné que c'est un montant très important. La règle qui a été validée par le Conseil par le vote de ces préavis est assez simple puisque l'on prend la grille salariale de la fonction publique de la commune de Montreux et que, évidemment, respect quand même un peu hiérarchique, on prend le montant supérieur de la grille et que l'on en fait un 80 % respectivement un 60 %. Il n'y a même pas un tarif plus particulier ou autre.

Toujours est-il, que par rapport à ces éléments-là, de nouveau quelle est la référence? Si c'est par rapport à 40 heures de travail, ce qui est la norme que le Conseil a décidée pour ceux qui travaillent pour cette commune, et bien, si M. Wehrli fait un 80 %, le calcul n'est sauf erreur pas trop compliqué, cela fait 32 heures par semaine à travailler pour cette commune, respectivement pour ses collègues Municipaux, 24 heures.

M. le Syndic Laurent Wehrli, si on le souhaite, donne très volontiers accès à son agenda, afin que l'on puisse faire le détail, peut-être que cela amènerait l'interpellateur à modifier quelque peu le sens des questions.

M. Wehrli en revient à la 2^{ème} question, puisque de nouveau si c'est par rapport à 40 heures par semaine, l'addition se fait très différemment. Il s'avère, et c'est certainement un de ses plus grands défauts, en tout cas vu depuis sa famille, que 5 heures de sommeil lui suffisent par nuit. Un certain nombre de personnes dans cette salle peuvent témoigner que, sans corriger l'horloge interne de son ordinateur,

elles reçoivent des courriels de sa part, en réponse ou en proposition, en correction de texte ou en discussion, à des heures auxquels d'aucuns ont peut-être un peu plus besoin de dormir. Cela fait partie d'une des modifications de son agenda.

D'autres savent que M. Wehrli rêverait de refaire sa maquette de train. Il la fait en rêve, quand il a encore le temps de rêver et puis évidemment que l'on rêve de la retraite, où on aura le temps de faire plein de choses, notamment sa maquette de train.

Par contre ce que M. le Syndic Laurent Wehrli a aussi abandonné, par rapport à tout cet emploi du temps, c'est le sport, et malheureusement cela se voit un peu! Il est tombé sur quelques photos d'il y a quelques années, en rangeant avec ses enfants, et cela se voyait bien. Mais il assume aussi, il n'est pas Vaudois pour rien, dans le sens de la convivialité, même s'il a été dit, Voltaire le rappelle, que le fait de travailler des fois éloigne du vice, quoique dans un rôle de Municipal ou de Président du Grand Conseil, si ses collègues veulent bien l'élire le 2 juillet prochain, il pourrait y avoir quelques apéritifs et quelques autres collations vaudoises, qui seront évidemment à honorer, dans le respect des normes, en particulier routières pour le retour.

Il en revient maintenant par rapport au taux d'occupation des Municipaux, question peut-être plus fondamentale, où il s'agit évidemment d'apporter une réponse. Très clairement, ses collègues Municipaux ont des mandats très importants, en dehors du mandat qu'ils assument pour la commune. Ce qui est assez normal à 60 %.

M. Alain Feissli, pour citer un exemple, travaille tous les matins, lundi matin, mardi matin, mercredi matin et jeudi matin, au VMCV, comme technicien sur les trolleybus notamment et sur les autres matériels roulants. Il a un métier à côté et, c'est tout à fait normal, il assume complètement ce métier en marge et à côté de son travail de Municipal.

Est-ce que l'on peut penser sincèrement que quand on fait 60 + 40, c'est les heures que M. Alain Feissli passe, dans la semaine, là aussi M. Wehrli croit que plusieurs ici peuvent témoigner que ce n'est pas le cas.

M. Christian Neukomm, pour citer un autre exemple, a une pharmacie à faire tourner. M. Pierre Rochat a 270 collaboratrices et collaborateurs dans la Fondation Beau-Site.

Et cela démontre ce rythme de milice, que l'on accepte. On n'est pas en train, ici, de demander une augmentation de salaire ou de profiter de la réponse à l'interpellation pour dire que l'on n'est pas assez payé et que l'on n'est pas assez considéré.

M. le Syndic Laurent Wehrli croit que l'on a tous des activités annexes, et très sincèrement, quand il regarde ce que ses collègues ont comme responsabilités, notamment dans leur activité professionnelle, il se dit que certains des mandats dans lesquels il est sont peut-être occupants au niveau du temps, mais pas forcément toujours de la même responsabilité. Et là, il aimerait vraiment tirer aussi son chapeau à ses collègues de la Municipalité pour tout le temps qu'ils consacrent à cette commune, largement au-delà des 60 %, de nouveau 24 heures par semaine, et il rappelle qu'une semaine, c'est 7 jours et qu'il y a aussi des soirées, comme par exemple maintenant où on travaille tous, les membres du Conseil comme la Municipalité, pour cette commune.

Enfin, en réponse à la question trois, qui est aussi évidemment importante, la réponse est très claire: la Municipalité n'entend pas engager du personnel supplémentaire pour soulager le Syndic ou d'autres membres de la Municipalité de leurs charges, parce que déjà, constitutionnellement et légalement, il y a un nombre de choses que l'on ne peut pas déléguer. Avec le plus grand respect que l'on a vis-à-vis des collaboratrices et collaborateurs de l'Administration communale, même ceux qui sont assermentés, il y a quand même un certain nombre de choses que seul l'élu peut faire, c'est dans la loi, c'est dans les règlements, et dans ce sens-là, ces éléments ne peuvent évidemment pas être délégués. Et, de toute manière, s'il peut le dire ainsi, on accepte vraiment notre mission.

M. le Syndic Laurent Wehrli remercie M. Jean-Marc Forclaz d'avoir évoqué peut-être un des traits de caractère qui le caractérise, il ose dire toute la Municipalité, mais pas simplement le Syndic: on aime cette commune, on ne compte pas notre temps, parce que ce n'est peut-être pas Voltaire qui l'a dit, mais quand on aime on ne compte pas. Il espère ainsi avoir répondu.

Applaudissements de l'assemblée.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger remercie M. le Syndic Laurent Wehrli d'avoir raconté ses histoires de maquette de train. Il est toujours amusant d'entendre des choses un petit peu plus personnel que ce qui vient du formalisme.

Cependant, M. Staeger croit que l'objet de son interpellation n'a pas été tout à fait compris. Le but n'était pas de dire que la Municipalité ne travaillait pas assez. Il ne doute pas que le travail de Syndic prend un 120 % dans la réalité. Mais, à partir de là, comment peut-on faire pour gérer autant de mandats? C'est surtout là que se pose la question.

Maintenant, cette question, ce n'est pas seulement M. Staeger qui se la pose, c'est aussi un certain nombre de citoyens, qui l'ont relayée auprès de lui. Alors, évidemment M. Forclaz peut la balayer d'un revers de main, mais M. Staeger pense que cet électeur balayera le nom de M. Forclaz d'un trait de crayon.

Donc, tout un chacun qui se pose cette question, est libre de savoir s'il est satisfait ou pas de la réponse, l'important pour M. Staeger, c'est surtout que la question se pose et que la réflexion se fasse aussi à l'interne de la Municipalité. Sinon, formellement, M. Staeger accepte la réponse de la Municipalité.

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare qu'il entend parfaitement la question. Mais il croit que la réponse est aussi très claire. La plupart des mandats, hors celui lié au Syndic, ou en tout cas, les citoyens montreusiens peuvent avoir un effet très direct, notamment de lui permettre d'avoir peut-être un peu plus de temps, dans deux ans et demi, pour faire sa maquette, en biffant son nom plutôt que celui de M. Forclaz.

Mais toujours est-il que, sur les autres mandats, M. Wehrli peut dire qu'en tout cas pour les pompiers suisses, dans 10 jours, il y aura l'assemblée des pompiers suisses. C'est une année électorale, et il faut laisser aux 240 délégués de la Fédération suisse déterminer par eux-mêmes si M. Wehrli fait bien ou pas bien le travail pour eux et s'ils souhaitent le réélire ou pas.

M. le Syndic entend bien les questions, il a le plus grand respect pour les questions. Maintenant il pense que quand on a des questions, on cherche des réponses et puis une des réponses, c'est peut-être aussi le travail qui est effectué, comment il est effectué, à combien de séances il est absent ou pas excusé, à combien de séances il n'intervient pas, à combien de documents en consultation il n'a pas répondu dans les délais, cela c'est peut-être certains critères de qualité qui peuvent être intéressants aussi une fois à discuter.

La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président Olivier Blanc déclare que la secrétaire prie les intervenants de bien vouloir lui faire parvenir leurs textes et si possible assez rapidement, puisque la prochaine séance aura lieu très bientôt: elle a donc peu de temps pour rédiger le procès-verbal. Elle vous en remercie par avance.

Il rappelle aussi, pour ceux qui sont intéressés, que les billets pour le Volley Masters, pour le 28 mai, sont à disposition auprès du bureau.

Maintenant il donne la parole à qui la demande.

M. Emmanuel Gétaz voulait juste communiquer au Conseil communal que la Société des Intérêts des Avants, dont il est le vice-président, a eu son assemblée générale il y a quelques jours, et qu'elle a élu un nouveau président, en la personne de M. Omar Soydan, qui est contrôleur financier chez Nestlé Suisse, et qui devient le nouveau président, en remplacement de M. Gabriel Nicoulin.

Par ailleurs, les autres membres du comité ont été réélus et c'est donc cette nouvelle équipe, en grande partie semblable, qui continuera à œuvrer pour animer les hauts de la commune, du côté des Avants et pour apporter un certain nombre de préoccupations devant ce Conseil.

Il encourage tous les Conseillères et Conseillers communaux, qui ne connaissent pas M. Omar Soydan à essayer de le rencontrer, si jamais cela les intéresse. C'est quelqu'un de tout à fait charmant et de très au courant de beaucoup de choses en ce qui concerne la commune et notamment en ce qui concerne les problématiques des écoles. C'est lui, par exemple, qui est allé devant la commission des pétitions du Grand Conseil pour défendre le maintien de la classe des Avants, ce qui avait permis de garder cette classe encore ouverte quelques années.

Mme Bibiana Streicher déclare qu'elle a mis sur la table une fiche d'invitation. Comme on le sait, elle est la responsable de la natation synchronisée du Montreux Natation et c'est une première que soit organisée ici une compétition internationale. Cela va durer trois jours. Mais les athlètes vont déjà arriver le dimanche précédent. Donc il serait sympathique de vous rencontrer à cette occasion, de venir regarder ce magnifique sport et un apéritif sera également offert par la suite.

Il a été prévu des invitations pour le vendredi soir où c'est le groupe de team qui nage, donc c'est assez sympathique à regarder, sinon il y a aussi le samedi où il y a les « combos », avec en clôture une garden-party.

Mme Bibiana Streicher remercie aussi M. le Syndic Laurent Wehrli de leur avoir offert un peu de temps, vu qu'il est déjà tellement chargé, et malheureusement pour lui, il va aussi participer à l'apéro, mais c'est très volontiers que quelques cours de natation lui seront offerts, s'il le souhaite!

La discussion continue.

M. Alain Imhof aimerait revenir très rapidement, puisque l'heure avance, sur une communication de la Municipalité relative à la demande de crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 680'000.– et d'autorisation d'enchérir jusqu'à concurrence des compétences municipales aux fins d'acquérir la parcelle n° 2695 de Montreux, parcelle sur laquelle figure un commerce bien utile pour l'entier de la population de Chernex.

Il déclare ses intérêts: il est habitant de Chernex et utilisateur fidèle de cette petite épicerie.

La communication de la Municipalité lui paraît parfaitement légère dans ce dossier, puisque, d'une part, on nous indique que cette parcelle présentait à l'achat un potentiel stratégiquement intéressant pour la Commune de Montreux, sans démontrer quelle était l'intérêt stratégique, au niveau de l'intérêt public, si l'on peut bien comprendre qu'il en ait au niveau des intérêts privés, puisque de nombreux promoteurs semblent s'intéresser à cette parcelle, pour faire de Chernex une nouvelle zone d'ortoir.

La deuxième chose, pour laquelle j'aimerais une réponse de la Municipalité, c'est que cette dernière indique qu'un des buts recherchés est le maintien d'un commerce dans le village de Chernex. Et M. Imhof n'arrive pas à comprendre en quoi renchérir contre l'actuel exploitant dudit commerce aurait permis de conserver un commerce à Chernex, en quoi renchérir contre l'outil de travail de l'exploitant actuel aurait permis de conserver, à l'entier des habitants, la facilité d'avoir un commerce de proximité.

Et sa dernière question, concernant le potentiel stratégiquement intéressant, ne serait-il pas plutôt justement à ces promoteurs, qu'il y avait lieu de penser à un potentiel stratégiquement intéressant, et donc n'était-il pas dans l'idée de faire financer les projets de ces promoteurs par un achat par la collectivité publique?

M. le Président déclare qu'il ne veut pas chercher la petite bête, mais M. Imhof est plutôt dans l'interpellation que dans un simple commentaire. Mais il va quand même laisser M. le Municipal Pierre Rochat répondre.

M. le Municipal Pierre Rochat déclare qu'il faut se souvenir de ce qu'il s'est passé concrètement. Et lorsque M. le Conseiller communal Alain Imhof déclare en fait que cette réponse est légère, il s'oppose à cette appréciation en rappelant qu'elle a été extrêmement documentée, qu'un préavis a été présenté au Conseil communal, qu'il a été voté, qu'une commission s'est prononcée dans cette affaire, donc il y a eu débat et discussion sur cette problématique.

M. Pierre Rochat aimerait aussi rappeler, une autre chose qui est extrêmement importante, c'est que si la Municipalité a jugé d'un caractère stratégique de cette parcelle, c'est parce qu'il y a un certain développement dans ce secteur et que, à l'évidence, si cette parcelle devait partir à un promoteur ou à un propriétaire x, y ou z, qui voulait faire simplement une affaire immobilière, il pouvait y avoir une forme de danger. Raison pour laquelle, il paraissait utile à la Municipalité d'avoir la possibilité de se porter potentiellement acquéreur de cette parcelle.

A ce propos, M. le Municipal Pierre Rochat précise qu'il y avait d'une part l'intérêt stratégique et d'autre part une interprétation que certains avaient faite dans le cadre des travaux de la commission et dans le cadre du Conseil communal, du maintien du commerce.

Au bout du compte il est évident que ce commerce est utile, important et intéressant, mais l'on a demandé la compétence pour acheter, le cas échéant, cette propriété dans le cadre d'une vente aux enchères au prix de la valeur estimée par un spécialiste de Fr. 680'000.—, et on a eu le culot de pousser la demande de compétence jusqu'à faire voter, dans les conclusions du préavis, que l'on pourrait monter jusqu'à Fr. 300'000.— de plus. C'était quand même assez « culotté », mais on l'a fait.

On est allé ensuite à cette vente aux enchères. Il y a quand même eu pas mal de temps qui a passé, deux ou trois ans jusqu'à ce que l'on arrive à cette situation. M. Rochat s'est trouvé, avec M. Gard qui l'accompagnait, avec un certain nombre de personnes qui étaient dans la salle, parce que le commerce en question a vécu une certaine évolution économique, faillite et autre, donc dans une situation qui était tout à fait particulière, et on s'est retrouvé à renchérir contre le commerçant qui voulait acheter.

M. Rochat a été jusqu'à la valeur immobilière, un petit bout plus haut, mais logiquement, il s'est dit que, premièrement, la commune n'allait pas développer un processus qui augmente le caractère inflationniste du prix et qui renchérit le coût de l'exploitant actuel. Cela aurait été absolument aberrant, tant du point de vue finalement de l'opportunité de permettre à un commerçant, avec des conditions relativement correctes, d'exploiter son commerce, de ne pas être parfaitement logique.

Il espère simplement et il fait des vœux pour que cela puisse bien fonctionner pour ce commerçant, d'autant plus qu'il a un certain nombre de projets et M. le Municipal Pierre Rochat se réjouit qu'il puisse les développer dans le cadre du développement de Chernex, pour le bien de toute sa population

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président lève la séance à 23 h 05.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président:

La secrétaire:

Olivier Blanc

Charlotte Chevallier

Annexes:

- Trois correspondances
- Présentation sur les comptes (cf. page 16)